



DOSSIER  
SANTÉ

FFMNS :  
France des Banlieues :  
quand les enfants  
apprendront-ils à nager ?



SNPMNS

Syndicat National Professionnel  
des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

80, bd du Général Leclerc • BP03 • 92113 CLICHY-LA GARENNE  
Numéro d'enregistrement préfectoral N° 92-11-82  
01 42 42 95 34

[www.snpmns.org](http://www.snpmns.org)  
[contact@snpmns.org](mailto:contact@snpmns.org)

Le Mag.

Le Bulletin du SNPMNS

N°106

mai 2025

### La piscine : Une école de nage de santé et de bien être

Oui, la piscine est une école où tout le monde peut apprendre à nager grâce aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Oui, la piscine est un lieu où l'on pratique des activités physiques aquatiques pour sa santé.

Oui, la piscine est un endroit où l'on va pour son bien être en pratiquant tout ce que cet établissement peut proposer.

Oui, mais pour cela il faut que l'ambiance y soit agréable. Donc la direction doit être bienveillante à l'égard de l'ensemble du personnel qui y intervient quel que soit son métier. C'est essentiel pour que l'accueil et l'encadrement des différents publics soit serein et agréable pour les usagers. Il faut que les animations soient de l'initiative des personnels qui œuvrent pour le bien être des usagers de la piscine. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire pour des relations consensuelles au sein des piscines.

Les Journées Nationales de Prévention de la Noyade sont un vecteur important pour dynamiser les équipes des piscines et aussi pour sauver des vies grâce au savoir-faire des MNS. Et puis lors de ces JNPN les différents publics peuvent découvrir les savoir-faire des MNS alors qu'ils les ignorent bien souvent. Ils ont parfois la seule image d'une personne assise les doigts de pieds dans des tongs...

Il faut remettre le MNS au centre de la piscine pour enseigner toutes les pratiques possibles dans l'eau c'est tellement bien faisant. Et puis voilà un moment de contacts privilégiés entre les personnes et le Maître-Nageur Sauveteur pendant lequel nous avons toute notre place pour sauver des vies par l'anticipation car nous donnons les bons conseils pour mettre tous les baigneurs à l'abri des imprudences parfois fatales. Notre société manque de lieux de socialisation, c'est une belle occasion de se connaître et de mettre en valeur nos savoirs.

La saison arrive à grand pas il va nous falloir redoubler de vigilance et d'attention pour tous les millions de baigneurs.

Bon courage à toutes et à tous !



### Actualités

4 C'est reparti !

### Publique / Privé

6 Le complexe aquatique Ingreo

### Formation

8 Le nouveau DEJEPS Natation course, vu par un « expert »

10 Pourquoi des CAEPMNS tous les 5 ans ?

### Santé

14 Un questionnaire au service de votre santé.

16 Hygrométrie et piscine... On en parle ?

18 Une entrevue avec l'ANSES

20 Petit manuel d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

### Sécurité / Environnement

23 Risques psychosociaux à la suite d'une noyade

### Magazine

25 Courrier d'un de nos lecteurs

28 Bon de soutien



# C'est reparti !

## NOUS VOICI REPARTIS POUR UN TOUR. MAIS LE MANÈGE A ASSEZ DURÉ

Un nouveau cycle de réunion va commencer à partir du mois d'avril, qui est prévu de se terminer fin juin, à l'ordre du jour une réforme du contenu du BPJEPS AAN.

Une réforme de plus allez-vous dire. Effectivement, nous sommes habitués dans notre cher pays aux réunions dans les locaux du ministère pour changer le contenu du brevet donnant le titre de MNS.

Le motif mis en avant par le ministère des Sports :

*« Le ministère des Sports souhaite poursuivre sa démarche de mise en conformité des diplômes actuels de la filière JEPS à la loi, pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Il s'agit de transformer la logique actuelle d'écriture des BEJEPS rédigés en Unités Capitalisables, en Blocs de Compétences. »*

Notre rôle étant de défendre les intérêts collectifs et individuels des MNS, nos représentants iront au ministère des Sports pour participer aux travaux.

Mais au-delà des motivations avancées par le ministère des Sports sur la réécriture du BPJEPS AAN, ce qui nous préoccupe le plus est bien la revalorisation du métier de MNS, et pour cela, nous avons participé pendant près de 2 ans aux réunions de travail, sur l'attractivité du métier de MNS.

Les états généraux de la surveillance et de l'encadrement de la filière aquatique devaient être un aboutissement, pour que les nombreuses préconisations permettent effectivement de répondre à la question de la revalorisation du métier de MNS.

La ministre des Sports et des JOPO Aurélie OUDÉA-CASTERA qui était intervenue le 11 février 2023, indiquait dans son discours, qui reprenait des éléments forts pour cette revalorisation, rappelant également que notre profession était d'intérêt public. Elle précisait même que c'était un enjeu crucial !

**Voici quelques propositions synthétisées que le SNPMS et ses partenaires avaient faites pour la revalorisation et l'attractivité du métier de MNS :**

1. Une dotation spéciale de fonctionnement pour l'apprentissage de la nage afin de lutter efficacement contre la noyade et son coût exorbitant tant sur le plan humain que financier.
2. Augmentation significative des salaires, ou diminution du temps de travail, par reconnaissance du temps de préparation pédagogique.
3. Rétablissement de l'article D 322-15, qui indiquait « *La possession d'un diplôme satisfaisant aux conditions de l'article L. 212-1 est exigée pour enseigner et entraîner à la natation contre rémunération. Les éducateurs sportifs titulaires de ce diplôme portent le titre de maître-nageur sauveteur.* »
4. Protéger les éducateurs MNS contre les violences des institutions et des publics.
5. Besoin d'un audit en fonction des lieux, améliorer les aspects de la santé, les cycles de travail, créer une filière sportive avec des possibilités d'évolution comme la filière culturelle.
6. Plan d'urgence de la formation initiale avec la prise en charge de la formation pour tous (reconversion, étudiants...). Accompagnement des tuteurs afin qu'ils soient valorisés (salaires, réduction de temps de travail).
7. Possibilité d'avoir plus de formations en lien avec notre profession et les évolutions qu'on pourrait y prétendre (voir avec le CNFPT ou auprès des organismes de formation du secteur privé).
8. Pour lutter contre les maladies professionnelles. Une visite médicale à l'entrée dans la profession comprenant l'EFR, puis une visite médicale annuelle avec EFR pour contrôler que la qualité respiratoire ne se dégrade pas. Besoin d'un audit sur les équipements, améliorer les aspects de la santé au travail, les cycles de travail.

Or, que constatons-nous, plus de 2 ans après la tenue des Etats Généraux de l'Encadrement et de la Surveillance dans la Filière Aquatique ?

Qu'aucune évolution notable n'est apparue pour rendre la profession de MNS plus attractive.

Les beaux discours y compris de Mme la ministre Aurélie OUDÉA-CASTERA aux EGESFA sont restés lettre morte. Un coup de communication juste avant l'été en direction de la population, puisque autour du métier de MNS, c'était aussi la prévention des noyades et l'apprentissage de la nage, enjeux de sécurité publique, qui étaient posés.

On pourra triturer le BPJEPS AAN, transformer les Unités Capitalisables en Blocs de Compétences, cela ne changera en rien la réalité difficile que vivent au travail nos collègues MNS ou BNSSA.

Les faits sont têtus, et il faudra bien revenir à la table de négociations pour traiter des vrais problèmes, dans le but de faire que la qualification soit reconnue au niveau des salaires et conditions de travail.

Prendre en compte l'indispensable rôle des MNS dans l'encadrement des divers publics, les activités aquatiques permettant aux pratiquants de se maintenir en bonne santé. Mais aussi, de mettre en place pour les enfants et les jeunes, un plan ambitieux d'apprentissage qualitatif des nages, incluant également la pratique du sauvetage et du secourisme.

Pour cela, il est inconcevable de rester dans la situation actuelle de pénurie de MNS, ce qui entraîne un manque de professionnels qualifiés pour encadrer la population française.

Cela fait apparaître une dégradation du savoir-nager dans notre pays, et un niveau de noyade toujours aussi élevé.

**Nous ne pouvons pas nous satisfaire de faux-semblants, mais trouver des solutions répondant aux besoins des citoyens dans leur ensemble.**

Le rôle des MNS éducateurs sur l'ensemble du territoire n'est plus à démontrer, reste à redonner à notre profession l'attractivité nécessaire en prenant les décisions indispensables pour valoriser les salaires et conditions de travail. Nous pourrons inverser la tendance constatée depuis plusieurs années de MNS qui quittent la profession pour se reconvertis vers des métiers plus lucratifs et surtout moins difficiles, au regard de la gestion des publics agressifs, dans des piscines qui restent des locaux à pollutions spécifiques. Ajoutons à cela des horaires de travail contraignants, décalés en soirée, week-end etc...

Nos représentants qui siègeront dans les diverses instances, sauront le rappeler afin d'éviter pour l'avenir des situations encore plus catastrophiques pour notre pays.

Le Bureau Exécutif





# Le complexe aquatique Ingréo

## Le combat ne cesse jamais pour le SNPMNS ! Ingréo Montauban encore un combat auquel nous participons aux côtés des MNS de l'équipement.

Le complexe aquatique Ingréo de Montauban est géré par le délégataire Récréa depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Les salariés ont déclenché une seconde grève avec un préavis de 4 mois déposé par la FERC CGT depuis le 11 mars 2025.

**Ils estiment que travailler dans les conditions actuelles est devenu impossible.**

Les difficultés croissantes que les salariés rencontrent au quotidien se sont amplifiées depuis la reprise du site par le groupe Récréa.

Ils ne remettent pas en cause le choix des délégations de service public, mais regrettent de ne pas avoir été consultés dans ce processus.



Au-delà de la mauvaise gestion financière de l'entreprise qui les préoccupe, les salariés dénoncent un management qui, malheureusement, s'avère médiocre et préjudiciable pour la majorité.

Le harcèlement moral, les menaces, les intimidations et la répression disciplinaire créent des conditions de travail insoutenables. Ces pratiques entraînent de nombreux arrêts maladie, des départs, et un turn-over alarmant, nuisant ainsi à la cohésion des équipes et à la qualité du service offert aux usagers.

*« Depuis le mois de mars 2024, les représentants du personnel ont relevé 32 plaintes, signalements et cette situation nous inquiète au plus haut point »* témoigne Franck VÉNIEN, membre titulaire du CSE Récréa.

Les membres du CSE ont exercé leurs droits d'alerte le 15 janvier 2025, et une enquête interne sur les risques psychosociaux a été réalisée par le groupe Récréa sur Ingréo les 19 et 20 février derniers durant laquelle tous les salariés du complexe ont été auditionnés. Ils attendent avec impatience la synthèse de cette enquête.

Tous les salariés espèrent sincèrement que des mesures concrètes seront prises pour éviter que de telles situations ne se reproduisent.

Ils soulignent un manque de personnel qui perdure depuis trop longtemps. Ce sous-effectif, dicté par une logique purement financière, entraîne une surcharge de travail, des arrêts maladie, des blessures, un turn-over élevé, et une démotivation croissante des équipes. Les conditions de travail se détériorent, rendant de plus en plus difficile la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, avec des plannings de travail modifiés parfois jusqu'à 24 heures à l'avance, entraînant des heures supplémentaires imposées.

*« Beaucoup de nos collègues travaillent depuis des années un week-end sur deux sur Ingréo mais aussi dans de nombreux sites de France. Aujourd'hui, la conciliation vie professionnelle et vie personnelle devient difficile. En 2025 ils aspirent à une meilleure qualité de vie. »*

*« À aucun moment, l'une ou l'un d'entre nous n'a été remercié pour la bonne exécution de son travail, alors que le nombre de tâches demandées augmente constamment »,* les salariés dénoncent des bas salaires, trop souvent au minimum conventionnel des grilles des professions.

Les salariés savent que des primes peuvent être octroyées dans des cas précis, mais elles ne rentrent pas en compte dans le calcul des cotisations retraite, ils souhaitent travailler aussi pour une retraite future digne.

*« Certains collègues habitent Toulouse, et avec 300 euros de carburant et 100 euros de péage par mois, cela n'est plus possible avec les salaires actuels »* dénonce Franck VÉNIEN, membre du CSE Récréa et représentant du personnel.

*« Nous souhaitons évidemment un apaisement des tensions et poursuivons le dialogue social, mais l'inflexibilité du groupe Récréa sur la question salariale complique les discussions. »*

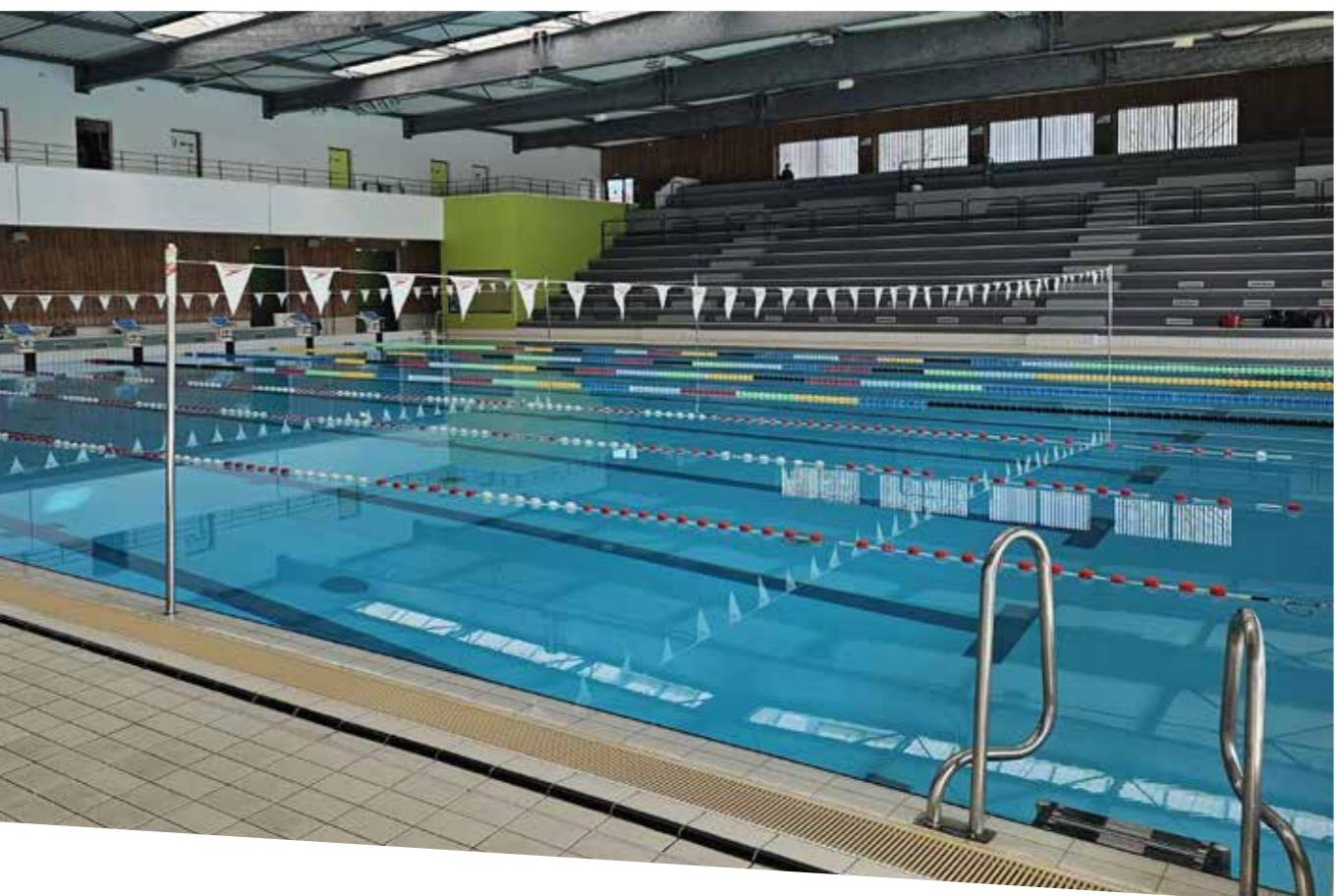
Les salariés soulignent des dysfonctionnements graves en matière de sécurité, mettant en péril non seulement l'établissement et les salariés, mais aussi les diplômes des maîtres-nageurs sauveteurs et la sécurité des usagers montalbanais. Cela n'est plus acceptable.

*« Nous ne pouvons accepter que des collègues se fassent caillasser par des clients récalcitrants ou harcelés verbalement sans qu'aucune réponse concrète ne soit apportée. »*

*« Depuis des semaines nous recevons de très nombreux messages de soutien de nos collègues de la France entière qui nous suivent via la presse et les réseaux sociaux, pas seulement des sites Récréa, mais aussi des sites gérés par d'autres délégataires. »*

*« Ils nous disent clairement pour la plupart que les problématiques que nous rencontrons sont aussi les leurs, et comme nous ils espèrent qu'un jour leur quotidien changera. »*

*« Il en va de l'avenir de notre métier... »* souligne Franck VÉNIEN, représentant du personnel.





# Le nouveau DEJEPS Natation course, vu par un « expert »

*Il est des experts, comme moi, qui ne sont experts que parce qu'ils sont seuls à le croire...*

Bon, contrairement à ce que vous pouvez croire, je n'en ai pas fait une lecture assidue et analytique, cependant plusieurs points ont attiré mon attention et mes réflexions.

## Dans un premier temps :

Là, faut vraiment être performant déjà dans le niveau natatoire pour intégrer la formation... C'est dommage que la FFN n'ait pas eu cette célérité pour le BP AAN.

Y a-t-il eu convocation à des journées de travail ou de participation des partenaires habituels pour ce qui concerne les diplômes de la filière aquatique que le ministère élaboré ou valide ?

**Oui**, mais ce fut tellement discret que cela est passé au travers de nos mailles de filets... C'était peut-être dans les courriels « spams » ...

**Oui**, la FFN a une mission de service public en ce qui concerne l'apprentissage de la natation en France, cependant les principaux acteurs sont les MNS au quotidien. Donc il serait dommage que nous n'ayons pas été consultés. Il faut se souvenir que nous appartenons toujours au champ de la FFN, puisque le BP est de Natation aussi !

## Dans un second temps :

Il est très bien construit, on retrouve la même construction que pour le BP. Je pense que cette construction est une demande de France Compétence, pour se mettre en cohérence avec les diplômes de la filière sportive en général, et que tous les futurs DE et DES vont reprendre cette architecture.

Cependant, et je le regrette amèrement, **il n'a pas le titre de MNS !!!**

- Pourtant, cet expert va pouvoir entraîner dans des piscines, sans s'assurer que les paramètres physico-chimiques de l'eau et de l'air ne vont pas altérer la santé des nageurs (mineurs inclus) dont ils auront la charge... et la responsabilité.
- Comme c'était le cas précédemment, hors examen d'entrée à la formation, on ne va pas s'assurer qu'il puisse porter secours et donner les soins nécessaires à un nageur.

**La bonne nouvelle** : il peut toujours passer le C3SMA (une unité complémentaire qui donne le titre de MNS, mais aussi certifie sa compétence à secourir et sauver et connaît les éléments de santé, de réglementation, d'hygiène et technologie des piscines et baignades), et comme on l'avait remarqué dans les chiffres du ministère il y a quelques années, 80% des DEJEPS prenaient cette option lorsqu'ils passaient de DEJEPS en diplôme Initial (donc hors des BEESAN qui ont demandé le DEJEPS par équivalence ou reconnaissance).

Le gros avantage de cette « petite compétence supplémentaire », c'est qu'elle peut assurer une employabilité à 100 %. Pour mémoire, même si elle me joue des tours, en 5 ans il y a eu moins de 200 DEJEPS formés... Une goutte d'eau, comme ce que représente la FFN, avec ses 200 000 licenciés face aux millions de français qui nagent !

Une autre bonne nouvelle : ce n'est pas une demande des Clubs ! Les MNS leur suffisent amplement, le diplôme est suffisamment riche pour encadrer : structure de clubs, entraîneurs et nageurs. Ce MNS, plébiscité par les présidents de clubs, est un diplôme de niveau 4 qui leur permet de rémunérer leurs cadres à SMIC+15%. Un diplômé de Niveau 3 (DEJEPS) c'est plus cher, voire d'après les présidents de clubs, beaucoup trop cher !



Et pour ceux qui ne le sauraient pas :

**BPJEPS AAN + MNS = L'ancien BEESAN** (version 1992 jusqu'en 2010)... D'ailleurs certains autres experts que moi, s'autorisent à penser que la FFN a appauvri les connaissances et compétences d'enseignement (la pédagogie, un peu de psycho, un peu de physio, un soupçon de biomécanique, nécessaires à l'enseignement des nages et des AAN dans un milieu d'activité en 3 dimensions d'actions) des BP AAN, en imposant une pédagogie dogmatique orientée sur la formation de futurs nageurs par une pédagogie carcan limitée à l'horizontalité. Tout cela pour assurer une valeur ajoutée à leur MNS... Mais ce sont d'autres experts qui pensent ça, de vrais experts eux.

À titre personnel :

**Je m'interroge sur le fait que la FFN ne participe pas à l'effort national pour préserver des vies !**

Il manque 5000 enseignants des nages, leur mission de service public est d'enseigner la natation (donc les nages aussi), leurs diplômes devraient donc servir l'intérêt général et tous être munis OBLIGATOIREMENT de la compétence MNS !

**Je m'interroge sur le fait que la FFN ne s'intéresse pas à la santé de ses pratiquants,**

puisque ses diplômes n'ont pas la qualification MNS, ses encadrants peuvent mettre en danger la santé de leurs pratiquants par incomptérence (et ignorance) à connaître les paramètres physico-chimiques de l'eau et de l'air, et détecter les anomalies.

**Je m'interroge sur le fait que le ministère des Sports se « comporte comme Ponce Pilate »,**

et sur le fait de ne pas imposer l'intérêt national à la Fédération délégataire de l'apprentissage de la natation, en la forçant à garantir à tous les diplômes de la filière aquatique les compétences qu'ont les MNS. Le MNS, métier d'utilité publique dont l'une de ses principales missions est l'apprentissage des nages dans le but de l'autonomie aquatique de chaque français pour éviter la noyade.

Autre point

Je viens de lire aussi les conditions d'équivalences pour les BP AAN, BF 1, BF 2, MSN, TFP... c'est « chaud patate »... entre pas grand-chose de reconnu et rien... les choix d'équivalences font du vide... J'attends le DESJEPS Natation, pour savoir si l'obligation d'avoir marché sur la lune sera nécessaire dans les prérequis, ou si juste une sortie dans l'espace sera acceptée.



SMNS, Pseudo-Expert



# Pourquoi des CAEPMNS tous les 5 ans ?

Tout commence en réalité par la création de la profession de MNS **le 24 mai 1951**, impulsée par l'A.P.N.F. (l'Association des Professeurs de Natation de France) composée essentiellement des pompiers-militaires des grandes villes. En parallèle, la création de la Fédération Sportive FFMNS (l'association Loi de 1901), seule fédération de MNS reconnue d'utilité publique (décret du 14/12/1956) de nos jours, agréée par le ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K), membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) au même titre que la FFN, FFSS, FFR, etc...

**Puis en 1956** fut mise en œuvre la 1ère CAEPMNS sur un format d'½ journée, cette « révision » quinquennale a permis d'écrêmer tous les diplômes factices fédéraux et d'associations diverses en France. Dont certains membres ne savaient pas nager et exposaient les apprenants à des risques certains. Le test à l'époque consistait à aller chercher un mannequin immergé à 3m et à le transporter pendant 1' chronométrée. Les piscines étant très rares, la notion de chronomètre assurait une équité de traitement des candidats face au milieu naturel, ses courants et aléas divers. La seconde épreuve mettait en évidence les apnées en 3 X 10'' sous l'eau sans déplacement mais plongeon canard. Le tout habillé en sandalettes, pantalon et chemise.



Sous l'influence de France Compétence, la réforme de 2015 se doit d'être adaptée. Un toilettage de la CAEPMNS datant du **20 janvier 2022** engage désormais aux épreuves suivantes – Voir textes encadrés !

Référentiel de compétences et d'évaluation de la formation de mise à niveau du: « certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur »

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION Les modalités des épreuves du CAEP-MNS sont précisées en annexe IV du présent arrêté	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Réaliser un déplacement en simulation de recherche de victime en piscine</b>		
C.1 démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques dans le cadre du sauvetage aquatique C1.1 Réaliser, en natation, un déplacement adapté afin d'intervenir à proximité d'une personne en situation de détresse C.1.2 Utiliser un matériel de déplacement adapté pour intervenir en sauvetage aquatique	<b>Épreuve n° 1 :</b> Épreuve en nage ventrale, avec palmes, effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres	Le candidat est capable de : - enchaîner une entrée dans l'eau et un déplacement - réaliser une distance de 300 mètres en nage ventrale, de façon régulière et continue
<b>Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade</b>		
C.2 Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse. C.2.1 : Réaliser une action de sauvetage permettant de se dégager puis de récupérer une victime en situation de détresse C.2.2 : Réaliser un remorquage afin de ramener, seul, une victime au bord de la zone baignade C.2.3 : Réaliser une sortie d'eau adaptée afin de mettre la victime en sécurité, seul ou à deux C.2.4 : Intégrer, à l'aide des différents moyens d'alarme et d'alerte mis à disposition, le dispositif d'intervention afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours C3 Réaliser les gestes de premiers secours en cas d'incident ou d'accident conformément aux recommandations de secourisme C.3.1 Intervenir sur une victime en réalisant les comportements et gestes adaptés sur une victime en stade 2 à 4 de noyade C.3.2 Organiser toute action de secours en prenant en compte le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) d'une piscine	<b>Épreuve n° 2 :</b> a) parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade comprenant : - le déclenchement des secours - une recherche de victime - la récupération de la victime - le dégagement puis le remorquage de la victime - la sortie d'eau de la victime - le bilan et la mise en sécurité de la victime b) Ce parcours est suivi d'un entretien	Le candidat est capable de : - Déclencher l'alerte - Exécuter une entrée dans l'eau - Effectuer un plongeon canard - Réaliser le sauvetage d'un mannequin avec un maintien des voies respiratoires en surface en mouvement durant 5 secondes à minima, et le lâcher sur ordre du jury - Parcourir une distance comprise entre 15 et 20 mètres en maintenant un contact visuel vers une victime en surface - Se dégager de la victime - Saisir la victime de façon ferme et efficace afin de la remorquer sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres vers le bord désigné par le jury - Sortir de l'eau, tout en sécurisant sa victime - Extraire la victime de l'eau, seul ou à deux, sans matériel - Procéder à la vérification des fonctions vitales sur un noyé en stade 2, 3 ou 4 - Préciser la manière dont s'organise l'action de secours à la personne - Détailer la mise en application d'un POSS

Vous retrouvez une grande partie des formations CAEP MNS ; départements, lieux, dates, tarifs, contacts....sur notre site [www.SNPMS.org](http://www.SNPMS.org)  
Et conjointement celui de notre partenaire de toujours : [www.FFMNS.fr](http://www.FFMNS.fr)

# DOSSIER SANTÉ

Claire LEGER  
Secrétaire Générale SNPMNS  
06

À l'attention de  
Mesdames et Messieurs les parlementaires

Objet : suppression de la vidange obligatoire annuelle dans les piscines municipales.

À Clichy-la-Garenne, le mardi 29 avril 2025

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Le 23 avril 2024, à l'occasion du 8<sup>e</sup> Comité Interministériel de la Transformation Publique, Monsieur le Premier ministre Gabriel ATTAL a entre autres évoqué la volonté de supprimer la vidange annuelle obligatoire des piscines municipales pour fin 2024. Le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs souhaite vous adresser ses inquiétudes face à un tel projet.

Les Établissements Recevant du Public (E.R.P.) piscines doivent respecter des normes spécifiques afin que les usagers et professionnels évoluent dans l'établissement dans de bonnes conditions de santé publique (sécurité et hygiène). Ceci afin notamment d'éviter de nombreuses pathologies comme les infections cutanées, les affections de la sphère O.R.L., les troubles intestinaux, maladies professionnelles etc... Ces normes sont également importantes pour prévenir les oxydations accélérées des locaux par réaction aux dégradations du chlore. Cela passe en particulier par un contrôle régulier de la qualité de l'eau, de l'air et des installations afin que l'établissement garantisson un haut niveau d'accueil en matière d'hygiène.

La réglementation a évolué ces dernières années, notamment avec l'arrêté du 7 septembre 2016, qui a abaissé le nombre de vidanges obligatoires à une par année. Plus récemment, l'arrêté du 26 mai 2021 a espacé les contrôles sanitaires diligentés par les A.R.S. à une par trimestre dans les établissements recevant du public piscines, contre une fois par mois auparavant.

Ces dérèglementations participent à une baisse de la qualité de l'eau et de l'air dans les piscines, ce qui a été vite pointé du doigt par l'A.N.S.E.S. dans son avis du 12 novembre 2019. L'agence y rappelle qu'elle était opposée au passage à une vidange obligatoire par an et recommandait de revenir à une vidange trimestrielle. Cet avis a notamment été rendu à la suite de plusieurs études antérieures qui démontraient déjà qu'un abaissement de la qualité du traitement de l'eau et de l'air des piscines engendrait des répercussions néfastes sur les professionnels et les usagers des piscines .

Le passage des personnels fonctionnaires formés et représentant l'autorité publique des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) aux personnels représentants les A.R.S. en 2010 avait entre autres diminué le caractère régulien des contrôles. Des normes intermédiaires « acceptables » sont de plus en plus relevées par les professionnels des piscines. Les taux de chlore combiné supérieurs à la norme sont légion et exposent désormais quotidiennement un grand nombre de personnels et usagers des E.R.P. piscines en France. L'espacement des contrôles diligentés par l'A.R.S. sur la qualité de l'eau n'aide pas à maintenir une vigilance sur un taux de propreté des bassins suffisant. Si on en croit le projet du Premier ministre, cela nécessiterait une vidange partielle ou complète sur demande du préfet après la demande du directeur général de l'A.R.S. compétente, conformément à l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 1981 modifié le 26 mai 2021.

Nous pensons également que cette réforme mettra les exploitants des E.R.P. piscines en difficulté face à leurs obligations de protection de leurs salariés et agents. En effet, leurs obligations de sécurité ne pourraient être totalement optimales en présence d'un environnement chargé en dérivés chlorés. Nous constatons au même titre que de plus en plus d'E.R.P. piscines font le choix d'embaucher en sous-nombre, sous-qualification et sous-équipement leur personnel technique des chaufferies. Il est à noter que parallèlement, le nombre d'accidents d'intoxication augmente chaque année à la suite d'une mauvaise manipulation des différents produits chimiques nécessaires à une bonne qualité de l'eau et de l'air. En 2024, nous sommes au septième incident grave avec intoxication de personnes.

Le ministère de la Santé et de la Prévention a été sollicité plusieurs fois par des parlementaires qui demandaient que la vidange annuelle soit supprimée, pour des raisons budgétaires et de pénurie d'eau. Monsieur le sénateur Olivier PACCAUD a par exemple adressé cette demande à Madame la ministre de la Santé et de la Prévention, Brigitte Bourguignon à l'époque (question publiée le 6 octobre 2022). Elle a répondu que la vidange annuelle obligatoire

« se justifie par des motifs de santé publique » car elle « vise à assurer la sécurité sanitaire des baigneurs en les protégeant des pathologies pouvant être associées à la baignade en piscine [...]. La mise en œuvre de cette opération de vidange permet le nettoyage complet et la désinfection des bassins ainsi que le renouvellement de l'eau de la piscine dont la qualité ne peut plus être assurée par le traitement habituel. »

Madame la ministre de la Santé et de la Prévention avait également souligné dans sa réponse que le passage de la vidange trimestrielle à annuelle avait augmenté les risques de surconcentration en chlorures dans les bassins, détectés par des dépassements réguliers des normes réglementaires de qualité d'eau dans plusieurs piscines du territoire. Cela prouve que la vidange permet de maintenir un niveau d'hygiène et de concentration en dégradation de chlore acceptable sur une période donnée, qui n'est pas infinie. Le renouvellement de l'eau apparaît nécessaire afin d'assurer cette qualité d'eau pour les usagers qui viennent nager dans nos piscines municipales.

Nous sommes conscients que les coûts d'une vidange sont élevés pour les communes, qui sont de plus en plus prises à la gorge au niveau des budgets. Toutefois, nous nous interrogeons sur les coûts supplémentaires qui seront à prévoir au niveau de la Sécurité sociale concernant l'augmentation des pathologies dues à cette diminution des vidanges : les soins apportés aux personnes atteintes de pathologies propres à la baignade en piscine ne vont-ils simplement pas déplacer le problème budgétaire ailleurs ? Quel impact à long terme sur la santé des usagers et des professionnels qui évoluent autour de ces bassins ? Les maladies dues à une atmosphère chargée en chloramines ont des répercussions irréversibles sur le système respiratoire des professionnels, mais également des nageurs de haut niveau, qui passent presqu'autant de temps dans les bassins que les M.N.S. eux-mêmes. Il faut également évoquer les personnes plus sensibles (enfants et personnes âgées entre autres) qui peuvent développer des symptômes plus rapidement que le reste du public.

Une question similaire, cette fois-ci posée par Monsieur le député Antoine ARMAND le 26 septembre 2023 a obtenu une réponse analogue. Les questionnements autour de la pénurie d'eau sont de plus en plus récurrents, et nous sommes également conscients que c'est une problématique à prendre en compte pour l'avenir. Madame la ministre de la Santé et de la Prévention a notamment expliqué que la direction générale de la Santé avait diligenté l'A.N.S.E.S. pour une expertise qui prendrait en compte la problématique des sécheresses, ainsi que la nécessité des vidanges pour maintenir un haut niveau de santé publique dans les piscines municipales. Il nous semble que cette expertise n'a pas encore vu le jour, et que l'A.N.S.E.S. vient de terminer son appel à candidatures pour créer un groupe de travail sur les qualités de l'eau. Évoquer la volonté de supprimer cette vidange annuelle obligatoire avant que les experts n'aient eu le temps de s'exprimer sur le sujet nous paraît prématuré.

En effet, il existe des alternatives à la suppression de la vidange obligatoire annuelle : l'eau peut par exemple être réutilisée par les collectivités, afin que cette opération de maintien de l'hygiène soit la plus économique possible, en eau et en budget. Il existe des solutions pour que cette opération nécessaire à la santé publique puisse perdurer dans le temps, malgré les épisodes de sécheresse qui ne vont faire qu'augmenter.

En dehors de cette réponse rapide à la problématique actuelle et spécifique des E.R.P. piscines, accélérée par les périodes de sécheresse estivales (et annuelles pour certaines localités), un questionnement plus général devrait amener à une réorganisation de l'utilisation de l'eau (potable et non potable). En effet, il est important de permettre une meilleure gestion de l'eau, denrée qui est rare et précieuse, tout en permettant un haut niveau de santé publique.

Nous avons adressé une lettre similaire à Monsieur le Premier ministre afin qu'il révise sa volonté de supprimer l'obligation de cette vidange annuelle.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre lettre, et du relai que vous pourrez apporter à cette interrogation. Elle doit permettre de trouver une alternative entre les problématiques de sécheresse et la nécessité du maintien de la santé publique pour les usagers et professionnels de nos E.R.P. piscines.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour évoquer le sujet plus longuement. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, mes salutations les plus respectueuses.

Claire Léger  
Secrétaire Générale SNPMNS



# Un questionnaire au service de votre santé.

Depuis plusieurs années, le SNPMNS est sollicité par des adhérents qui ont des soucis de santé, liés à leur milieu professionnel. Les ERP piscines sont classés en locaux à pollution spécifique, ce qui impose une réglementation drastique pour éviter l'intoxication aux dérivés chlorés.

Les gouvernements successifs ont notamment choisi de déréglementer les mesures d'hygiène qui permettent à nos établissements d'assurer un niveau d'accueil qualitatif aux usagers. Parmi ces mesures, deux sortent du lot et ont un impact considérable sur la santé publique.

L'arrêté du 7 septembre 2016 a abaissé le nombre de vidanges obligatoires dans les ERP piscines à une par année (contre deux fois par an auparavant). À la suite, l'arrêté du 26 mai 2021 a notamment espacé les contrôles sanitaires diligentés par les ARS à une par trimestre dans les ERP piscines (contre une fois par mois auparavant). En avril 2024, le Premier ministre Gabriel ATTAL a évoqué la suppression de la vidange obligatoire.

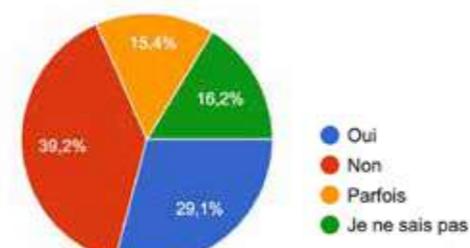
À l'issue de cette déclaration, un groupe de travail a été diligenté auprès de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) afin d'évaluer les répercussions de cette suppression des vidanges obligatoires dans les ERP piscines.

L'ANSES nous a sollicité sur le sujet, afin que nous leur apportions nos retours de terrain et nos observations. Un questionnaire vous a été envoyé afin que nous ayons des éléments concrets : nous avons reçu environ 500 réponses. Un grand merci pour votre participation ! Un dossier complet avec l'ensemble des données a été publié sur le site internet du SNPMNS.

## Un nettoyage des bassins moins efficace

Nous nous sommes intéressés à la ligne de gras qui se forme à la limite de la surface de l'eau et qui est visible sur les murs et goulottes des bassins. Au vu des résultats, elle est beaucoup plus apparente qu'avant et nécessite un nettoyage plus régulier, qui n'est pas tout le temps réalisé. De plus, le personnel n'est pas forcément bien équipé pour nettoyer cette ligne de gras : souvent, le personnel doit descendre dans le bassin pour aller la nettoyer.

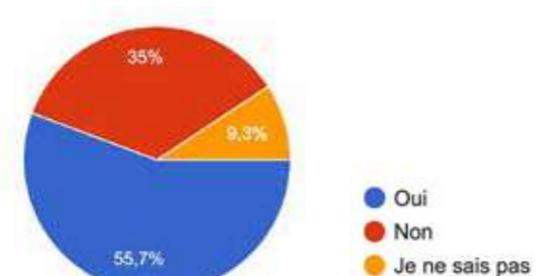
**Aucun contrôle de la qualité de l'air n'a été fait alors que le chlore combiné est souvent élevé.**  
(474 réponses)



## Un taux de chloramines problématique

Les analyses de l'eau sont importantes puisqu'elles permettent aux MNS de surveiller le taux de chlore et des dérivés chlorés présents dans les bassins et l'atmosphère de la piscine. D'après les résultats du questionnaire, le taux de chloramines maximal autorisé dans les piscines (0,6mg/L) est dépassé pour 1/3 des réponses. Dans ce tiers, la moitié seulement décide de fermer les bassins alors que c'est la réaction à avoir dans 100% des cas. Plus édifiant, 1/5 de nos répondants évoquent une fermeture de bassin quand le taux dépasse les 1 mg/L.

**On demande aux MNS de garder les bassins ouverts malgré le dépassement des 0,6 mg/L**  
(474 réponses)



## Le personnel technicien chaufferie

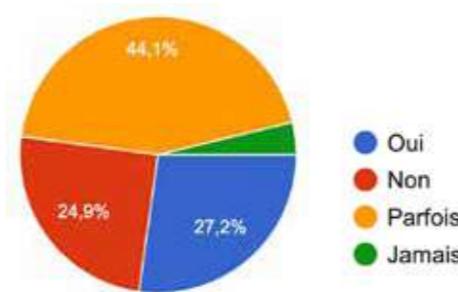
D'après les résultats de notre enquête, nous constatons un manque de communication entre le personnel technicien chaufferie et les MNS. De plus, ils sont de moins en moins formés à la manipulation et l'utilisation des produits spécifiques. Pourtant, ils sont exposés à des risques très importants puisqu'ils manipulent des produits dangereux comme le chlore et l'acide.

## Des ventilations peu surveillées

Les ERP piscines doivent respecter un certain taux de ventilation (60m<sup>3</sup>/heure/occupant) pour permettre un apport d'air neuf et une extraction d'air optimaux pour les usagers et MNS présents dans et autour des bassins. Malgré son rôle primordial dans l'assainissement de l'air dans les ERP piscines, les 3/4 de nos réponses évoquent une ventilation qui tombe en panne. Fait encore plus marquant, la moitié seulement ferme les bassins lorsqu'elle est en panne.

De plus, nous avons constaté un arrêt de la ventilation la nuit pour 1/5 des répondants, ce qui a un impact à long terme sur la vétusté de l'équipement.

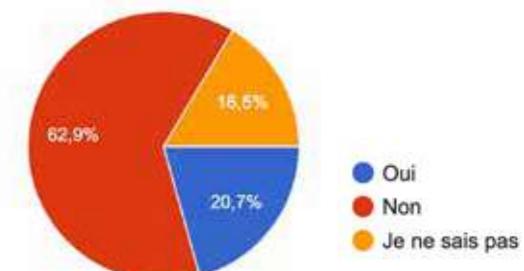
**Traitement de l'air CTA (ventilation)  
Elle tombe régulièrement en panne**  
(474 réponses)



## Des vidanges et fermetures techniques nécessaires

Les temps de vidange et de fermeture technique permettent de nettoyer les bassins et l'établissement en général mais servent également à d'autres activités très importantes. En effet, les temps de fermeture permettent d'effectuer de gros et petits travaux sur la structure, mais également des exercices de simulation POSS, des temps de formation et recyclage (secourisme, CAEPMNS). En règle générale, ces moments permettent également des temps d'échange inter-équipes afin d'améliorer l'organisation de l'établissement et renforcer la cohésion des salariés et des agents.

**Le personnel a une formation accueil et sécurité avant sa première minute de travail**  
(474 réponses)



## Un état vétuste des piscines

L'état des piscines se dégrade à grande vitesse. Les MNS qui ont répondu à notre questionnaire le constatent notamment par le biais d'un dysfonctionnement connectique, électrique et/ou électronique (près de la moitié de nos réponses). Plus de la moitié constatent un vieillissement accéléré de leur structure.

## Réglementation pour la sécurité au travail

Sans surprise, beaucoup de MNS nous ont rapporté qu'il n'y avait pas de formation accueil et sécurité dès la première minute de travail dans leur établissement. Elle est pourtant obligatoire d'après l'article L. 4141-1 du Code du Travail. Même chose pour le Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels, qui n'est pas mis à disposition du personnel dans les 3/4 des cas alors que c'est également obligatoire (article R. 4121-1 du Code du Travail).

Les Équipements de Protection Individuels (EPI) ne sont pas proposés aux MNS dans 1/3 des cas.

## Une direction apathique

Les dysfonctionnements constatés dans les ERP piscines (notamment de ventilation) ne sont suivis d'aucune mesure de la part de la direction dans presque la moitié des cas. La qualité de l'air n'est d'ailleurs pas assez contrôlée alors que le chlore combiné dépasse la limite autorisée. De plus, les instances censées protéger les MNS font également de l'immobilisme pour la moitié des résultats.

Vous trouverez l'intégralité des résultats de l'enquête sur le site [www.SNPMNS.org](http://www.SNPMNS.org)

# Hygrométrie et piscine... On en parle ?

## La centrale d'air est un élément primordial dans nos piscines !

Il est important de noter que l'hygrométrie joue un rôle important sur la qualité de vie au travail dans nos structures.

En effet, le renouvellement d'air lié à la bonne maintenance de celle-ci, ainsi qu'à la réactivité sur la résolution des pannes, est quelque chose de primordial pour le bien-être des professionnels et des usagers.

L'augmentation du taux d'hygrométrie à température équivalente entraîne à partir d'un certain seuil des sensations d'inconfort voir de grande fatigue pouvant aller jusqu'à des malaises.

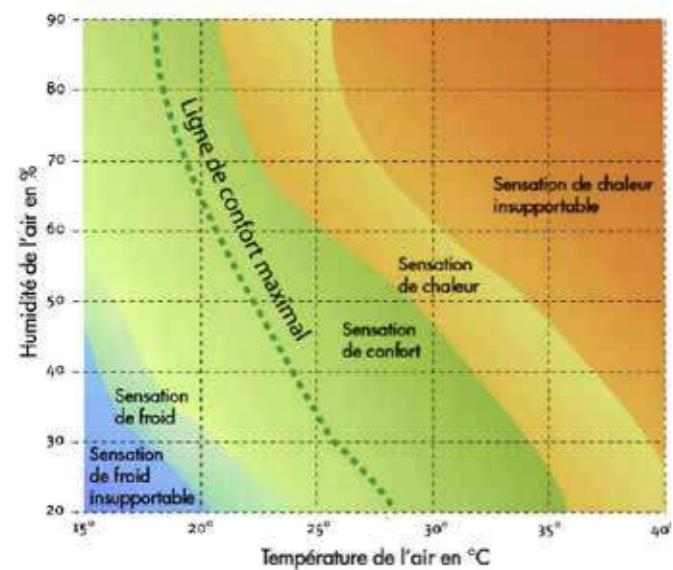
## Le maître-mot doit être la transparence !

Il y a un problème, on le résout, on informe...  
Les pannes sont souvent les mêmes partout...

Courroie cassée entraînant une absence d'extraction ou de soufflage, alarme détection fumée dans les gaines de ventilation, problème de moteur, problème d'automate programmable, de différentiel HS, roulements...etc.  
Problématique de compresseur ne fabriquant plus de froid pour diverses raisons, fuite de fluide frigorigène, défauts empêchant le compresseur de travailler...

Tout cela a pour conséquence une absence de fabrication de froid qui par conséquent entraîne une absence de déshumidification, ce qui entraîne des conditions de travail difficiles pour l'ensemble du personnel...

### Confort physiologique en fonction de la température et de l'humidité



Un taux d'hygrométrie élevé est propice à des pathologies, des maladies professionnelles comme les mycoses classées au tableau 46.

### Un taux d'hygrométrie inadapté génère une fatigue élevée à l'issue des journées de travail...

Enfin, point non négligeable, elle entraîne également une usure prématuée de toutes les structures métalliques et donc de la piscine, ceci augmente également les risques de pannes.

L'augmentation du taux d'hygrométrie à température équivalente entraîne, à partir d'un certain seuil, des sensations d'inconfort voir de grande fatigue pouvant aller jusqu'à des malaises.

Auparavant, on préconisait pour le bien-être des usagers et du personnel de toujours rester en dessous de 70 % d'hydrométrie. Aujourd'hui on parle de zone de confort 13 à 15 kg d'eau par mètre cube d'air étant l'idéal...

### Un taux d'hydrométrie inadapté rend le travail très pénible, voire éreintant. Celui-ci favorise le développement de mycoses.

(tableau 46 des maladies professionnelles)  
(voir tableaux page suivante)

Les systèmes de déshumidification d'air sont donc nécessaires pour le bien-être des personnels et des usagers, mais également pour éviter la corrosion accélérée, voire la détérioration de la structure, car ils maintiennent l'hygrométrie en agissant directement sur le facteur responsable de cette corrosion, à savoir la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air.

# nager Lettre d'informations de la FFMNS sauver

N°  
407

## Petit point d'histoire sur notre fédération

La Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) trouve ses racines dans l'Association des Professeurs de Natation de France, une organisation pionnière dédiée à l'enseignement et à la transmission du savoir aquatique. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, cette association s'est engagée activement dans la formation des maîtres-nageurs et la prévention des noyades, en mettant en place des conférences, des formations et des démonstrations sur les techniques de sauvetage et de secourisme.

L'une des initiatives marquantes fut l'organisation de conférences éducatives, comme celle du 27 janvier 1933, où des experts en physiologie et en secours d'urgence se réunissaient pour partager leurs connaissances sur la respiration et les techniques de réanimation. Ces événements soulignaient déjà l'importance d'une approche scientifique et rigoureuse dans la formation des maîtres-nageurs.

Au fil des décennies, l'association a évolué pour répondre aux besoins croissants de structuration du métier et des pratiques de sauvetage. C'est dans cette dynamique qu'est née la FFMNS, avec pour mission de renforcer la professionnalisation du métier de maître-nageur sauveteur et d'améliorer la sécurité aquatique sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, la FFMNS est reconnue d'utilité publique et reste la seule fédération dédiée aux maîtres-nageurs sauveteurs en France.

Fidèle à son héritage, la fédération poursuit son engagement à travers des actions de formation, de prévention et de sensibilisation, tout en œuvrant pour la reconnaissance du rôle essentiel des maîtres-nageurs dans la protection des vies humaines.

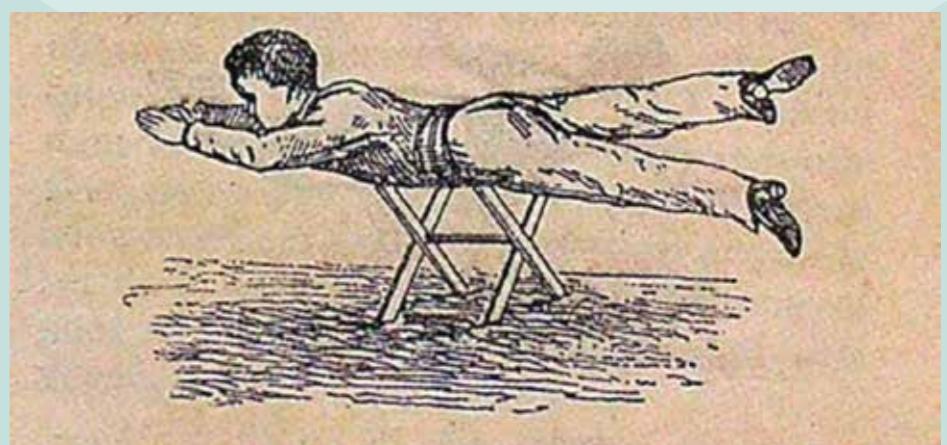
### L'Association des Professeurs de Natation de France

Médaille d'Argent de la Ville de Paris, 1932  
pour services rendus à l'éducation populaire

Vous prie d'honorer de votre présence la 3<sup>e</sup> Conférence médicale éducative qu'elle organise le samedi 27 janvier, à 20 h. 30, dans les salons de la Coopérative des P.T.T., 22, rue Chaudron, Paris-X<sup>e</sup>, avec les dévoués concours de M. le Docteur Ichok, directeur des services municipaux de la Ville de Clichy, sur un sujet intéressant tous les sportifs : « La physiologie de la respiration », et le Médecin Lieutenant-Colonel Cot, Directeur Technique des Secours aux Asphyxiés de la Ville de Paris, traitera de l'Asphyxie. Elle sera suivie de la présentation d'un film sur les méthodes modernes de secours aux asphyxiés pris au régiment des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Paris et présenté par le lieutenant Bernardon (créateur du film).

Cette conférence intéresse tous les sauveteurs pour les secours aux asphyxiés de tous ordres : noyade, électrocution, gaz, etc...  
*L'entrée est entièrement gratuite.*

*Moyens de communication :* Métro Aubervilliers : Autobus 50, 51, 52, CN 5, W.



# Assemblée Générale élective 2024 de la FFMNS : Une Fédération en Évolution

Le 15 mars 2025, la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) a tenu son assemblée générale élective, marquant une étape importante dans son évolution. Cet événement, qui s'est déroulé en présence des représentants des clubs et centres de formation affiliés, a été l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et d'adopter des réformes essentielles pour l'avenir.

## Une Mise en Conformité Statutaire pour l'Agrément Sport

L'un des points lors de cette assemblée générale fut la mise en conformité des statuts de la FFMNS afin d'obtenir l'agrément sport. Conformément aux exigences du ministère des Sports, le comité directeur de la Fédération adopte désormais une stricte parité avec sept femmes et sept hommes. Cette réforme, inscrite dans une démarche d'équité et de représentativité, renforce la dynamique fédérale en assurant une gouvernance équilibrée et inclusive.

### L'Élection de la Présidente à l'Unanimité

Autre moment de cette assemblée générale : l'élection de la présidente de la FFMNS, qui a été reconduite dans ses fonctions à l'unanimité. Ce vote traduit la confiance unanime des membres dans la continuité du travail accompli et dans les projets futurs visant à développer la natation-sauvetage et le secourisme sur l'ensemble du territoire.

Retrouvez le procès-verbal et le rapport moral de la Présidente :



## Le Sport en Danger : Une Incompréhension Face aux Choix Budgétaires de l'État

Il y a tout juste un an, le sport était érigé en Grande Cause Nationale. Un engagement fort qui portait l'espoir d'un soutien accru et d'investissements conséquents pour faire du sport un pilier de la santé publique, de l'éducation et du vivre ensemble et de toutes les mixités.

Bien que nous comprenions la nécessaire économie budgétaire, nous soutenons que le sport n'est pas la bonne cible. Aujourd'hui, à la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS), comme dans toutes les autres fédérations sportives, nous sommes consternés face aux choix budgétaires annoncés. Alors que le sport est un vecteur essentiel de prévention, de cohésion sociale et de développement personnel, les moyens qui lui sont attribués ne cessent de diminuer.

### Pourquoi réduire les ressources allouées au sport ?

Cette décision interroge profondément. Comment expliquer un tel désengagement dans un contexte où l'activité physique est reconnue comme un levier majeur pour améliorer la santé publique, prévenir les maladies chroniques et renforcer les liens sociaux ? À l'heure où la prévention des noyades, les gestes de secourisme et l'éducation aquatique devraient être des priorités nationales, nous voyons nos capacités d'action entravées.

### Des conséquences alarmantes

La réduction des budgets aura des répercussions directes sur :

- L'accès à la pratique sportive pour tous** : moins de moyens, c'est moins de programmes accessibles aux jeunes, aux seniors et aux publics fragilisés.
- La formation des éducateurs** : le manque de financements limite les formations indispensables pour encadrer et sécuriser les activités sportives.
- Les initiatives de prévention** : dans un pays où les noyades restent un enjeu majeur, diminuer les ressources allouées au sport met en péril tous nos dispositifs.

### Un appel à la mobilisation

Nous, fédérations sportives, éducateurs, pratiquants et citoyens, appelons l'État à revoir sa copie. Investir dans le sport, c'est investir dans l'avenir de notre société. Nous avons besoin d'une vision ambitieuse et d'une politique cohérente pour garantir que le sport reste accessible à tous et continue de jouer son rôle moteur dans notre société.

Nous restons mobilisés pour défendre nos valeurs et assurer l'avenir des pratiques sportives pour tous. Ensemble, faisons entendre notre voix pour que le sport redevienne une priorité nationale.

Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS)



**INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE 2025**  
**BPJEPS AAN/MNS**

- Formation en Île de France
- Possibilité de financement
- Retirer votre dossier d'inscription dès maintenant

06.11.92.43.59  
www.cffmns.org

CFF MNS  
Centre Français de Formation de Maître-Nageur Sauveteur

FFMNS  
FÉDÉRATION FRANÇAISE  
MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS

Fédération Française  
Maîtres-Nageurs Sauveteurs

## La FFMNS au Forum des métiers du sport de Blanc-Mesnil : transmettre les valeurs du sauvetage et de la citoyenneté

Le vendredi 4 avril 2025, la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) et le Centre de Français de Formation des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (CFFMNS) ont participé au Forum des métiers du sport, organisé par la ville de Blanc-Mesnil. Une belle occasion de faire découvrir aux jeunes les multiples facettes de notre profession de maître-nageur sauveteur. Tout au long de la journée, collégiens et lycéens ont défilé sur le stand de la FFMNS, curieux, attentifs, souvent passionnés par les démonstrations et les échanges avec nos professionnels, beaucoup ont exprimé un réel intérêt.



Des initiations qui marquent les esprits

Outre les échanges autour des parcours de formation, les jeunes ont pu participer à des initiations pratiques très appréciées :

- Massage cardiaque,
- Utilisation du défibrillateur (DSA),
- Prévention de la noyade.

Ces ateliers animés par des formateurs expérimentés, ont permis de faire découvrir des notions de secourisme, tout en sensibilisant aux risques liés à l'eau.



### Une présence essentielle

La FFMNS continue de se mobiliser pour promouvoir la filière de natation sauvetage secourisme, faire connaître les métiers de l'eau, et susciter des vocations auprès des nouvelles générations. Dans un territoire dynamique comme la Seine Saint-Denis, cette présence prend tout son sens.

Un grand merci à la ville de Blanc-Mesnil pour son accueil et son engagement aux côtés des acteurs du sport et de la prévention.

Et bravo aux jeunes pour leur participation active !

# Les Femmes Maîtres-Nageurs Sauveteurs à l'Honneur en cette Journée Internationale des Droits des Femmes

Chaque 8 mars, la Journée Internationale des Droits des Femmes nous rappelle l'importance de l'égalité et de la reconnaissance du rôle essentiel des femmes dans tous les domaines de la société. À la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS), nous souhaitons aujourd'hui mettre en lumière les femmes qui exercent avec passion et engagement dans notre discipline.

## 37 % de nos licenciés sont des femmes : un chiffre en constante évolution

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans les métiers de la natation-sauvetage et du secourisme. Elles représentent aujourd'hui 37 % de nos licenciés, contribuant activement au développement de la sécurité aquatique et à la formation des futurs sauveteurs. Sur les plages, dans les piscines et les centres de formation, elles sont présentes à chaque étape pour protéger, sensibiliser et transmettre leur savoir-faire.

# La FFMNS et le SNCMNS présents à la Journée Nantaise de la Natation à l'Université de Nantes !

La Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) et son partenaire le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (SNCMNS) ont eu le plaisir de participer à la Journée Nantaise de la Natation, un événement organisé par les étudiants de l'Université de Nantes.

**Un stand animé par nos bénévoles**  
Tout au long de la journée, nos bénévoles ont tenu un stand pour échanger avec les visiteurs sur les enjeux du sauvetage, du secourisme et de la profession de maître-nageur sauveteur. Une belle opportunité de sensibiliser et d'informer sur les missions essentielles de notre fédération et du SNCMNS.

## Un engagement quotidien pour la prévention et le sauvetage

Être Maître-Nageur Sauveteur, c'est bien plus qu'un métier c'est une passion. Les femmes qui évoluent dans ce domaine allient expertise technique, pédagogie et responsabilité.

Elles participent activement aux dispositifs que nous développons, tels que « **Mon école, ma ville, mon club** » et « **Je nage donc je sauve** », pour initier les jeunes à la natation et au sauvetage dès le plus jeune âge.

Elles sont particulièrement investies dans la formation des **futurs sauveteurs et secouristes**, en transmettant leur savoir-faire à travers les formations en natation-sauvetage, en secourisme et en prévention des noyades. Grâce à elles, des milliers d'enfants et d'adultes apprennent chaque année à mieux se protéger et à porter secours.



En cette **Journée Internationale des Droits des Femmes**, nous adressons nos sincères remerciements à toutes celles qui, par leur engagement et leur professionnalisme, font progresser la sécurité aquatique et la formation des sauveteurs de demain.

Bonne fête à toutes les femmes Maîtres-Nageurs Sauveteurs !



## Une conférence sur la surveillance en piscine

Hugues Leblanc, coordinateur du SNCMNS et membre de la FFMNS, a exposé sur la question cruciale : « **Peut-on surveiller seul une piscine ?** ». Un sujet qui a suscité de nombreux échanges autour des conditions de travail, de la sécurité des usagers et des responsabilités des maîtres-nageurs sauveteurs.



## Un grand merci aux étudiants et à Marine Choulant !

Nous tenons à remercier chaleureusement les étudiants de l'Université de Nantes pour leur engagement dans l'organisation de cet événement, ainsi que Marine Choulant pour son dynamisme et son accueil.

Ces rencontres sont essentielles pour faire évoluer notre profession et sensibiliser aux défis du sauvetage et de la surveillance aquatique. Nous continuerons à être présents pour soutenir ces initiatives et partager notre expertise !



# Créer son association MNS au sein de la FFMNS : Une alternative aux franchises privées

Dans un contexte où de nombreux professionnels de la natation se voient proposer des franchises privées telles que « Natation Etoile », « boitpasl'odubain », « piscine solide » \*, il est essentiel de rappeler qu'une alternative existe : la création d'une association loi 1901 affiliée à la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS).

## Pourquoi choisir une association plutôt qu'une franchise privée ?

Opter pour une franchise signifie devoir payer des droits d'entrée, des redevances et souvent se soumettre à un modèle économique standardisé qui peut ne pas correspondre aux besoins des maîtres-nageurs et de leurs élèves. En revanche, créer une association permet :

- **Une gestion autonome** : vous élaborez votre propre projet pédagogique et déterminez vos axes de développement.
- **Une liberté d'action** : pas de contraintes imposées par une marque, vous adaptez vos cours et votre approche aux besoins locaux.
- **Un coût réduit** : contrairement à une franchise qui impose des frais réguliers, une association fonctionne sur la base de cotisations et de subventions.
- **Un ancrage dans le tissu local** : une association permet de développer des partenariats avec les collectivités, les écoles et d'accéder à des aides publiques.

## Les avantages d'une affiliation à la FFMNS

Rejoindre la FFMNS, c'est intégrer un réseau de professionnels engagés dans la promotion de la natation-sauvetage et du secourisme. L'affiliation offre :

- **Un accompagnement administratif et juridique** pour la création et la gestion de l'association.

- **Des outils pédagogiques et techniques** pour optimiser l'apprentissage.
- **Une reconnaissance institutionnelle** facilitant les relations avec les mairies et les organismes publics.
- **Des formations continues** pour assurer une montée en compétence constante des maîtres-nageurs.
- **Un avantage fiscal** : la FFMNS étant reconnue d'utilité publique, les dons et cotisations versés à votre association peuvent donner droit à des déductions fiscales.

## Comment créer votre association ?

1. **Définir votre projet** : quels publics ciblez-vous ? Quels services proposez-vous (apprentissage, perfectionnement, sauvetage, secourisme) ?
2. **Rédiger les statuts** conformes à la loi 1901.
3. **Déclarer l'association en préfecture** et demander un numéro SIRET.
4. **Ouvrir un compte bancaire associatif**.
5. **Adhérer à la FFMNS** pour bénéficier de tous ses services et outils.
6. **Communiquer et recruter vos adhérents** pour assurer le développement de votre structure.

## Une solution durable et éthique

Plutôt que d'investir dans une franchise privée, rejoignez un modèle solidaire et durable en créant votre propre association. Vous gardez la main sur votre activité tout en contribuant à la diffusion des valeurs de l'apprendre à nager, du sauvetage et du secourisme.

Pour en savoir plus et vous lancer, contactez la FFMNS : [contact@ffmns.fr](mailto:contact@ffmns.fr)

\*traduction aléatoire

# Auto-entrepreneur et piscine privée : une fausse bonne idée ?

De nombreux Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) rêvent de proposer des cours particuliers de natation en tant qu'auto-entrepreneurs, notamment lorsqu'ils possèdent une piscine privée. Cependant, avant de se lancer, il est crucial de comprendre les obligations réglementaires et les responsabilités associées.

## Un cadre réglementaire strict

Ouvrir sa piscine à une activité commerciale n'est pas anodin. Il ne suffit pas d'avoir un bassin pour exercer en toute légalité. Vous devez respecter plusieurs exigences :

- **Les normes d'hygiène et de sécurité** : l'eau de votre piscine doit être contrôlée régulièrement, conformément aux réglementations sanitaires en vigueur.
- **L'accessibilité** : des vestiaires et des installations adaptées doivent être prévus.
- **Le matériel de secours obligatoire** : vous devez disposer de tout l'équipement nécessaire en cas d'accident (sac de premiers secours, bouteille d'oxygène, défibrillateur...)
- **Une assurance spécifique** : votre responsabilité civile professionnelle doit couvrir les risques liés à votre activité.

## Une responsabilité engagée

En tant qu'auto-entrepreneur, vous êtes entièrement responsable des incidents qui pourraient survenir dans votre piscine. En cas d'accident, d'intoxication à cause d'un mauvais traitement de l'eau ou d'une noyade, vous pourriez faire face à des poursuites judiciaires.

Se lancer en tant qu'auto-entrepreneur avec une piscine privée peut sembler simple, mais la réalité est bien plus complexe. Mieux vaut anticiper les obligations et privilégier un cadre sûr et reconnu.

# Lancement des 17<sup>es</sup> Journées Nationales de Prévention de la Noyade !

## Chaque année, trop d'accidents surviennent.

La prévention des noyades est essentielle, et c'est l'objectif des Journées Nationales de Prévention de la Noyade (JNPN), organisées par la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) et le Syndicat National des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (SNPMNS).

En 2024, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 21 août, 983 noyades ont été recensées en France. Chaque chiffre représente une vie, une famille touchée. Il est temps d'agir !

Pour cette 17<sup>e</sup> édition, nous avons mis en place un espace dédié où vous pourrez retrouver **toutes les informations et outils nécessaires** pour organiser ces journées dans votre piscine ou votre établissement de bain.

## Un Enjeu de Santé Publique

D'après le rapport du 25 juillet 2022 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la noyade est responsable de plus de 236 000 décès par an à travers le monde. Ce chiffre alarmant souligne l'urgence d'une mobilisation collective pour renforcer la prévention et l'éducation à la sécurité aquatique.

L'OMS recommande plusieurs actions pour lutter contre ce fléau, notamment :

- Former la population aux techniques de sauvetage et de réanimation en toute sécurité.
- Enseigner aux enfants d'âge scolaire les compétences de base en natation et en sécurité aquatique.

Ces recommandations sont au cœur des actions menées par la FFMNS et le SNPMNS depuis 17 ans. Chaque année, ces journées de sensibilisation mobilisent maîtres-nageurs, éducateurs, institutions et grand public autour d'un objectif commun : réduire le nombre de noyades par l'éducation et la prévention.

## Sur le site, vous trouverez :

- Des guides et fiches pratiques pour sensibiliser tous les publics.
- Des supports pédagogiques pour animer vos actions.
- Les recommandations officielles pour une baignade en toute sécurité.
- Des idées d'ateliers pour impliquer petits et grands.

Accédez dès maintenant à toutes ces ressources gratuites sans contrepartie sur :



Ensemble, faisons de la sécurité aquatique une priorité.

## Partagez vos actions !

Vous organisez un événement dans votre établissement ?

Envoyez-nous vos actions et photos à [ffmnspresidente@gmail.com](mailto:ffmnspresidente@gmail.com) pour une mise en avant dans notre magazine et sur notre site !

**JNPN 17** FFMS SNPMNS  
EN PARTENARIAT AVEC  
Retrouvez les infos sur le site [www.ffmns.fr](http://www.ffmns.fr) rubrique JNPN  
Contacts : Axel Lamotte au 06 11 92 43 59 - Sandie Nahoum 06 77 60 73 67 - Par e-Mail à [presidente@ffmns.fr](mailto:presidente@ffmns.fr)

## Journées Nationales de Prévention de la Noyade : Un Engagement Collectif pour Sauver des Vies

Rejoignez-nous dans cet engagement vital et devenez acteur de la prévention des noyades !

# Kit de prévention de la noyade 2025

**Les spots de prévention**

**5 bonnes pratiques de sécurité avant de se baigner**

- 1 Se baigner aux horaires de surveillance dans les zones de baignade
- 2 Ne jamais laisser un enfant seul dans l'eau ou à proximité
- 3 La consommation d'alcool ou de stupéfiants est un facteur de risque pour la noyade
- 4 Des 50 ans, faire une évaluation médicale de votre condition physique
- 5 Ne pas hésiter à se faire évaluer auprès d'un Maître-Nageur Sauveteur et passer le Sécu-nage

**Comment alerter ?**

**Connais-tu les numéros à composer ?**

Appel des secours	112
De S.A.M.U.	15
Des Sapeurs-pompiers	18
De la Police Municipale et Gendarmerie nationale	17
Le Secours Populaire pour les secours et secourisme	114

**Identifiez-vous**  
Donnez votre nom, âge et si possible le numéro de téléphone avec lequel vous appeler.

**Dites où êtes-vous**  
Donnez l'adresse précise de l'accident où vous êtes présent.

**Expliquez l'accident**  
S'agit-il d'une noyade, d'un accident domestique, de sport, de baignade, ou autre, qui pourrait malaxer chez vous...

**Décrivez ce que vous avez vu, si possible :**  
1. Son état apparent (peur, panique, respiration...)  
2. Son état respiratoire (peur, panique, respiration...)  
3. Son état circulatoire (peur, panique, respiration...)  
4. Son état neurologique (peur, panique, respiration...)

**Ne raccrochez pas le premier.**  
Attendez les instructions du service de secours.

**Connaître les règles d'hygiène**  
Hygiène

**Sécurité**  
Règlement en piscine municipale :

**Savoir identifier les instructions et le poste de secours**

**ARRÊT CARDIAQUE**

A-t-il perdu connaissance ?  
• Tu m'entends ?  
• Serre-moi les mains !  
• Ouvre les yeux !

Respire-t-il ?  
• Je regarde son ventre se soulever  
• J'entends sa respiration  
• Je sens son souffle sur ma joue

Je masse !  
• J'appuie sur la poitrine : 100-120 compressions/min  
• J'appelle les secours : le 112 ou le 15  
• Je dis ce que je vois ou ce que j'ai vu.

Il ne respire pas.  
Aucune réponse.  
Il a perdu connaissance.

10 SEC

Le centre de secours permet de donner les premiers soins aux blessés et de donner des informations au public.

Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs  
[www.ffmns.fr](http://www.ffmns.fr)  
Fondée en 1927 - reconnue d'utilité publique par décret du 14 décembre 1956

**Retrouvez les infos sur le site**  
[www.ffmns.fr/formation-a-la-prevention-de-la-noyade/](http://www.ffmns.fr/formation-a-la-prevention-de-la-noyade/)  
**Contacts :** Axel LAMOTTE au 06 11 92 43 59 / Sandie NAHOUM au 06 77 60 73 67

# Mise en avant : Interview de Marina Blanchard : le modèle GRIIPE et l'apprentissage de la nage

## Parcours et motivations personnelles

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ? Qu'est-ce qui vous a amenée à devenir professeur d'EPS et à vous spécialiser dans l'apprentissage de la nage ?

J'ai passé mon Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation en 2004 après avoir obtenu ma licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives option « enseignement ». En 2005, j'ai obtenu le diplôme d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives. Pendant 10 ans j'ai travaillé au sein d'un espace aquatique à Epernay dans la Marne. Tout au long de ces années je n'ai cessé d'expérimenter la dimension pédagogique de mon enseignement centrée autour de l'apprentissage des nages, du matériel et de la coopération (observation entre nageurs). En 2014, mon objectif de vie a évolué et je suis retournée à la didactique et la pédagogie au sens large. J'ai passé le Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive afin de devenir professeure d'EPS. Ce métier a toujours représenté un but pour moi. Mon objectif se centre autour de l'élève dans toutes

les dimensions des activités physiques sportives et artistiques. J'ai obtenu ce « sésame », tout en restant très centrée sur la natation. Ainsi, j'ai pu expérimenter les domaines adjacents au métier de l'enseignement en étant jury CAPEPS oral 2 spécialité natation, en participant au jury test académique de sauvetage aquatique des épreuves du CAPEPS, en étant formatrice auprès du rectorat pour les enseignants, en écrivant des articles, en participant à des conventions...

Avez-vous pratiqué la natation en compétition ou dans un cadre particulier qui a influencé votre approche pédagogique ?

Le partage et le côté social au sein du club de mon enfance a été le premier leitmotiv pour ma part en natation. La compétition est venue bien après. Je nageais dans le Val d'Oise depuis toute petite et c'est naturellement, après avoir obtenu mon dauphin d'or, que je suis venue, par la suite, à la compétition. Je nageais 5 fois par semaine, avec les déplacements le week-end. Cependant, mes compétences ne me permettaient pas d'atteindre le haut niveau. Mon club de Fosses évoluait alors dans la FSGT, la performance n'était pas une priorité absolue. Nos entraînements étaient ponctués de connaissances sur la natation, d'échanges entre nageurs et de temps de détente qui nous sortaient de la rudesse de certains entraînements. C'est grâce à ces moments de décompression, de plaisir pris, de convivialité que j'ai commencé à construire ma vision d'aujourd'hui concernant l'Enseignement de la natation.

Y a-t-il une expérience ou une rencontre marquante qui a façonné votre vision de l'apprentissage en milieu aquatique ?

Mon entraîneur, professeur agrégé d'EPS, construisait sa programmation avec des moments de décompression qui nous permettaient de continuer à nager des kilomètres par semaine. Je me plaisais dans ce côté ludique, que nous amenait notre entraîneur Henri Humbert. Par ailleurs, il nous transmettait des connaissances scientifiques qui nous permettaient de comprendre comment nous nageons et pourquoi nous le faisons. C'était un entraînement explicite, qui donnait du sens à notre pratique. C'est

de cette expérience forgée autour du partage, de la persévérance, de la passion, de l'amusement que, de façon intrinsèque, à commencer à se construire ma future pédagogie natatoire.

Quel a été le déclencheur de votre réflexion sur la nécessité de développer le modèle GRIIPE ?

L'élément déclencheur de la construction du cadre d'analyse du GRIIPE est une réflexion autour des différents modèles préexistants décrivant la natation. Il existe un certain nombre de réflexions sur la didactique de la natation depuis les années 1960. Des auteurs de renommée nationale et reconnus se sont penchés sur la

question de pouvoir analyser la motricité du nageur : Catteau, Garrof, Gal Petitfaux, Ganière et Cizeron, Vanlerberghe... Mon objectif dans la mise en place du GRIIPE est de réunir tous ces cadres pour n'en faire qu'un. C'est un but de praticité et de consensus qui m'anime.

De plus, l'évolution des pratiques pédagogiques en EPS, avec la prise en compte des intentions des élèves lorsqu'ils pratiquent, est un révélateur dans la mise en place du GRIIPE. Il ne s'agit plus uniquement de prendre l'élève dans le cadre de sa motricité, mais de comprendre pourquoi il agit de cette façon.

**Le modèle GRIIPE et son impact sur l'apprentissage de la nage**

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le modèle GRIIPE et son objectif principal dans l'apprentissage de la nage ?

Au regard des contraintes aquatiques et des nageurs, le « GRIIPE » prend sa source dans les domaines fondamentaux de la NATATION : La Gestión énergétique et des émotions : le « G » correspond à la gestion de l'effort (en fonction de la distance, du temps à parcourir) et aux dimensions de l'affect (l'émotionnel est une partie prépondérante à prendre en compte, particulièrement pour les non-nageurs). L'organisation Respiratoire : le « R » c'est la Respiration spécifique du nageur, passant d'une respiration réflexe du terrien à la respiration maîtrisée du nageur. L'organisation des Informations : le « I » est la prise d'informations externes (la vue sur, dans le bassin et tous les éléments le constituant) et la prise d'informations internes du nageur (somesthésie). L'Intention de l'élève : le « I » est le sens que le nageur donne à ce qu'il fait. Le mode de Propulsion : le « P » est le déplacement aquatique qui s'organise prioritairement avec les membres supérieurs. L'Équilibre du corps : le « E » est le passage de l'équilibre vertical du terrien à l'équilibre horizontal du nageur.

Votre approche insiste sur l'intention et la dimension affective dans l'apprentissage. Pourquoi est-ce un aspect clé en nage ? Savoir observer ses nageurs est une compétence professionnelle déterminante. Encore faut-il avoir des outils pour le faire. Dans ma démarche du GRIIPE, je propose un cadre d'analyse qui prend en compte l'ensemble des ressources des élèves, que ce soit du point de vue de la motricité, l'affect ou de la démarche intellectuelle des nageurs dans le milieu aquatique.

Les étapes	Contraintes	Les intentions, l'engagement de l'élève en fonction de leurs expériences
Etape 1 : nageur craintif	Maintien au mur, recherche d'appuis solides.	Lili : « J'ai peur de tomber si je lâche le mur, j'ai peur de couler. Je m'accroche au mur avec mes mains, mes pieds sur le mur. Ça me rassure. » Tom : « Si je lâche le mur je vais me noyer. »
Etape 2 : nageur explorateur	Quelques mètres sans appui, cherche le mur pour se rassurer et respirer.	Téo : « Je me tiens quand j'ai besoin de respirer en dehors de l'eau. Je n'arrive pas à reprendre mon souffle et à continuer les mouvements en même temps. Il faut que je me tienne pour ne pas descendre vers le fond du bassin. »
Etape 3 : nageur enrichi	Quelques mètres sans reprise d'appuis en combinant déplacements et respiration anarchique.	Yann : « Je nage quelques mètres en regardant devant moi. Je regarde où est le bord, comme ça si je suis fatigué, je ne suis pas loin. Je regarde où je vais quand j'avance. »
Etape 4 : nageur adaptatif	Déplacements en mode ventral et dorsal non codifiés. Respiration natatoire structurée.	Lhena : « Je nage sur le ventre et sur le dos. Je fais ma respiration sur plusieurs mouvements de bras. Pour ne pas me fatiguer, je suis bien allongée, cela m'aide à avancer. »
Etape 5 : nageur évolué	Déplacements en mode ventral et dorsal plus codifiés, respiration synchronisée.	Matéo : « Je nage en étant bien allongé sur l'eau, avec ma tête dans l'eau. Je respire quand j'ai soufflé tout mon air. Quand je nage vite, je fais beaucoup de grands mouvements et quand je nage longtemps, je fais des mouvements grands, mais moins vite. »

L'intention portée sur le nageur me permet, en le questionnant, de savoir exactement quelles sont ses difficultés et ainsi de les cibler. À partir du moment où je connais le ou les facteurs qui l'empêchent de progresser, je propose à mon nageur une situation d'apprentissage, un exercice en lien avec cette problématique. Comprendre ce que fait le nageur et pourquoi il le fait permet donc une évolution positive de sa motricité, mais aussi dans sa cognition. Il passe alors d'une pratique craintive à une pratique plus exploratrice.

Concernant la dimension affective, je la considère comme un aspect fondamental en natation. Dans le cadre de la théorie de l'apprentissage chaque sportif, nageur passe par un ensemble de stades. Notamment celui de l'émotionnel, qu'il doit dépasser s'il veut faire un véritable pas en avant et passer à un stade plus fonctionnel. Le nageur passe d'autant plus par cette dimension affective de par le milieu aquatique qu'il peut considérer comme incertain, voire insécurisé, parfois inconnu. L'affect est donc un point fondamental à faire dépasser à nos nageurs afin qu'ils s'épanouissent et progressent dans leur motricité.

Dans votre démarche, vous faites nager les élèves par deux. Quels bénéfices avez-vous observés sur la progression et la sécurité des nageurs ?

Cette démarche d'observation par paires et entre nageurs me permet de déposer le savoir. Les nageurs s'approprient les connaissances via une fiche de situation d'apprentissage comprenant l'organisation, les consignes, les critères de réalisation : comment je fais pour faire, et les critères de réussite : comment je sais que j'ai réussi cette situation. Ainsi, ils corrigent leur partenaire, ils maîtrisent la description du geste et la transforment à leur camarade. Il me semble fondamental qu'un nageur puisse décrire ce qu'il fait et de quelle manière il le réalise pour lui-même, pour les autres, dans le cadre de sa vie physique future. Il est aussi intéressant de développer ces compétences à échanger entre élèves, afin que la communication soit fluide et à leur portée. Ils vont effectivement communiquer avec leurs mots, ce qui permet une meilleure compréhension, assimilation des consignes. De la même façon, lors de l'observation entre nageurs, je peux me décentrer davantage, les observer de façon



macroscopique. Ce guidage me permet alors de me focaliser sur des élèves qui ont des difficultés plus importantes.

C'est gagnant-gagnant, pour les nageurs, ils acquièrent des compétences et pour l'enseignant, il peut passer tour à tour d'une vision large de sa classe à une vision plus resserrée sur un élève précis.

**La FFMNS recommande depuis les années 50 par le médecin colonel Lartigue ce travail en binôme pour prévenir les accidents et favoriser l'apprentissage de la solidarité, en responsabilisant chaque enfant qui prend soin de son camarade. Pensez-vous que cette méthode devrait être davantage intégrée dans les formations des maîtres-nageurs sauveteurs ?**

Il s'avère être important dans le cadre de la formation de focaliser son œil sur les grands principes de la natation et de se spécialiser dans ce domaine. Cependant, les « MNS » font partie intégrante de la vie des citoyens, ils sont un point d'appui fondamental dans le savoir-nager, mais pas que... Il semble nécessaire et incontournable de former les citoyens de demain, tant sur la solidarité, la coopération, la santé, la connaissance de soi, l'acceptation, le développement culturel, la sécurité... Intégrer ces items dans la formation des MNS me paraît nécessaire, afin de façonner une conception globale de la natation au sein de la société. La coopération est une thématique qui dépasse le cadre du sport, « individuellement, nous sommes une goutte d'eau. Ensemble, nous sommes un océan », cette citation de Satoro est une philosophie de la vie dans notre société actuelle. Et notamment, pour ce qui concerne la sécurité. Apprendre à se sauver, à sauver fait partie de la solidarité. Et pour se faire, quoi d'autre que la solidarité, la coopération.

**Avez-vous constaté des différences significatives dans la motivation et la confiance des élèves grâce à votre approche ?**

En mettant en place la solidarité au sein de mon enseignement, les élèves comprennent rapidement le gain qu'ils peuvent en retirer. Notamment, le gain de temps lors des retours. De ce fait, ils peuvent pratiquer davantage, car je ne les stoppe pas constamment dans leur pratique. La majorité de nos nageurs aiment s'engager dans leur pratique, ce gain de temps par des feedbacks entre pairs, favorise ce temps d'engagement moteur. Je ne peux que constater cette motivation, car ils ne m'attendent pas à chaque nouvelle situation, ils n'ont pas froid sur le bord du bassin.

## Perspectives pour la profession de maître-nageur sauveteur

**Comment votre modèle peut-il être adapté aux cours de natation en piscine municipale, notamment pour des publics diversifiés ?**

Ce modèle s'adapte à tous les nageurs de par l'observation de l'œil de l'expert. En effet, la profession de maître-nageur sauveteur est déjà orientée dans l'analyse de la motricité des nageurs. La formation s'avère être suffisamment formatrice sur les aspects spécifiques liés à la spécificité du nageur. Cependant, l'aspect intentionnel est peu enseigné.

**Quelles recommandations donneriez-vous aux maîtres-nageurs sauveteurs pour intégrer davantage l'aspect affectif et intentionnel dans leurs séances ?**

Le domaine de l'intention permet de comprendre les blocages affectifs, moteurs des nageurs ou non. Il s'avère être intéressant de comprendre ce que font les nageurs et surtout le pourquoi du comment. Peut-être qu'un nageur ... a vécu une expérience traumatisante qui l'empêche de progresser. En mettant des mots sur cet obstacle, l'éducateur lui donne une situation d'apprentissage mieux adaptée et ciblée qui va lui permettre de progresser. Par exemple, un nageur qui se bouche le nez, les oreilles et ferme la bouche avant de sauter dans l'eau a très clairement des appréhensions. En lui demandant pourquoi il agit comme cela, l'éducateur peut alors le comprendre et résoudre ses difficultés liées au domaine de l'affect. Si le nageur répond « j'ai peur de me remplir », l'éducateur sait comment résoudre cette difficulté et lui proposer



une situation ad hoc. Telle que déplacer une balle de tennis de table en soufflant dessus d'un point à un autre, tout en marchant...

**Selon vous, comment les clubs et les centres de formation peuvent-ils s'approprier le modèle GRIIPE pour améliorer l'apprentissage de la nage et la prévention des noyades ?**

La prévention des noyades en club, je ne pense pas que le GRIIPE y réponde. Cependant, dans le cadre de l'apprentissage de la nage, mon cadre d'analyse peut avoir un rôle à jouer. En effet, le « I » de l'Intention peut être formateur dans la compréhension de la motricité des non-nageurs et des nageurs. Définir quels manques ils ont et ce pourquoi ils ont ces manques explicite ce que fait le nageur et oriente ainsi une marche à suivre pour l'éducateur.

**Quelles seraient les prochaines étapes pour faire connaître votre travail au sein de la profession de maître-nageur sauveteur ?**

Faire de la formation dans le cadre des CREPS serait une façon de faire connaître mon travail au sein de la profession de MNS.

**Pensez-vous que votre approche pourrait influencer les politiques publiques en matière d'enseignement de la nage et de prévention des noyades ?**

Je ne me suis pas posée la question.

# SECOURISME - Ventilation artificielle

Les recommandations changent pour améliorer l'efficacité de nos interventions !

Depuis la pandémie de Covid-19 : Ventilation artificielle par un insufflateur manuel à deux secouristes

L'utilisation de l'insufflateur manuel à deux secouristes est une technique recommandée depuis 2023. Elle permet d'optimiser l'étanchéité du masque, améliorant ainsi l'efficacité de la ventilation.

## Préalablement :

S'assurer de la bascule de la tête de la victime en arrière, menton tiré vers le haut.

## Déroulement de la ventilation en deux temps :

### 1. Mise en place et maintien du masque par le secouriste 1 :

- Placer le masque sur le nez de la victime, en appliquant le sommet du triangle sur la racine du nez.
- Rabattre le masque vers le menton pour appliquer son pourtour sur le visage de la victime.
- Appliquer le masque avec la technique de pince C-E :
  - Une main exerce une pression sur le masque avec les pouces (vers le bas) et les autres doigts (vers le haut).
  - L'autre main se place de manière symétrique.

- Assurer la bascule de la tête en arrière (position neutre pour le nourrisson).

### 2. Insufflations par le secouriste 2 :

- Empaumer le ballon dans la partie centrale avec une seule main.
- Comprimer le ballon progressivement, avec une seule main et durant environ une seconde, jusqu'au soulèvement du thorax (la pression à exercer varie selon la victime).
- Relâcher le ballon dès que la poitrine se soulève. Lorsque la poitrine de la victime s'abaisse, l'air sort naturellement de ses poumons.

## Conclusion

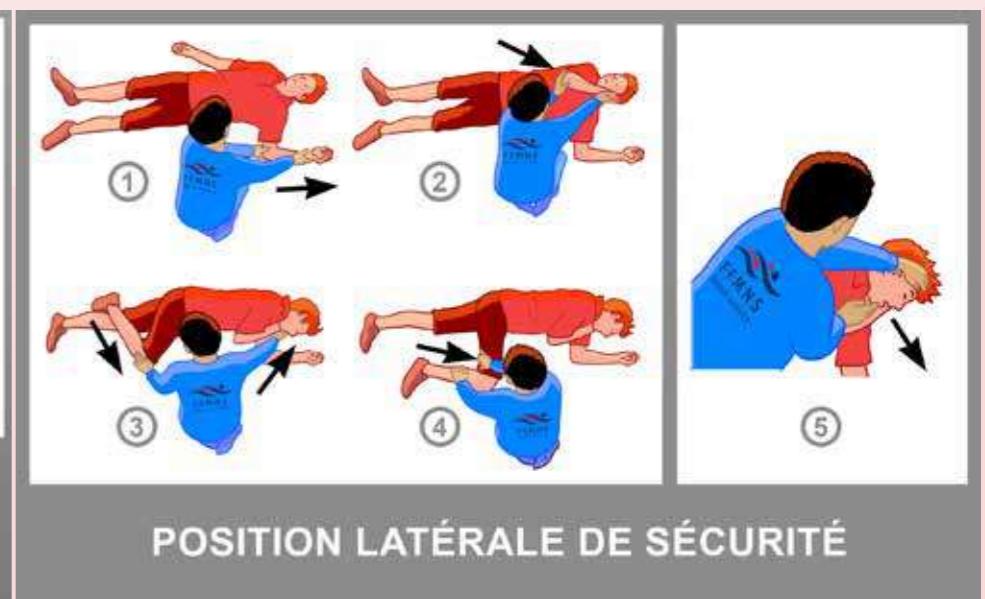
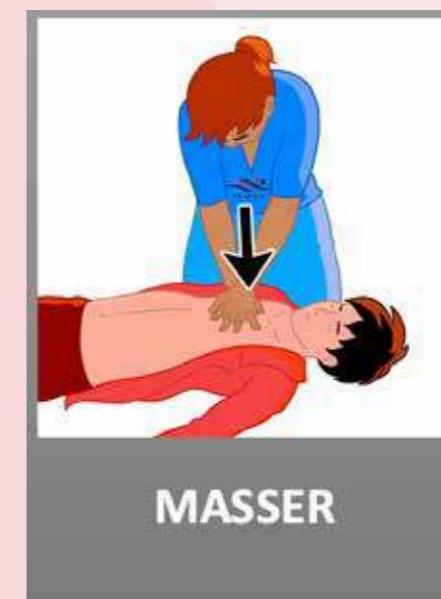
Ces recommandations visent à optimiser l'efficacité des secours en améliorant la qualité de la ventilation artificielle. Il est essentiel de les intégrer dans nos pratiques afin d'assurer une prise en charge toujours plus performante des victimes.

Prenons-en connaissance pour renforcer nos compétences et améliorer l'efficacité de nos interventions !



# Des supports pédagogiques créés par la FFMNS pour les MNS

Afin de renforcer la formation des Maîtres-Nageurs Sauveteurs et d'améliorer l'apprentissage des gestes de secours, la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) a développé ses propres supports pédagogiques. Face à la nécessité d'uniformiser et de moderniser la transmission des savoirs en matière de natation-sauvetage et de secourisme, la FFMNS a conçu des outils adaptés aux professionnels du domaine. Ces supports permettent une meilleure assimilation des techniques de secourisme, de mise en sécurité et de sauvetage aquatique.



Parmi ces outils figurent des affiches pédagogiques illustrées expliquant les gestes essentiels comme le massage cardiaque et la mise en Position Latérale de Sécurité (PLS). Grâce à ces visuels clairs et précis, les formateurs disposent désormais d'un matériel fiable et efficace pour enseigner les premiers secours et la prévention des noyades.

Ces supports sont conçus dans un seul but : **former et sensibiliser pour sauver des vies**. En mettant ces ressources à disposition, la FFMNS continue d'affirmer son rôle moteur dans la professionnalisation du sauvetage et du secourisme en France.

# Condition physique des élèves de sixième : un constat alarmant

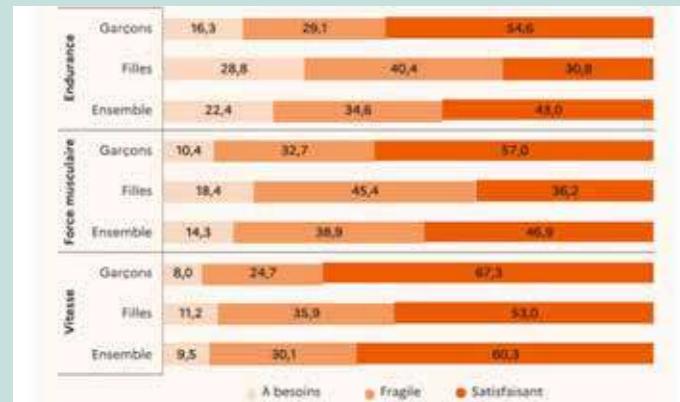
Sur 146 pays répertoriés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la France se classe 119<sup>e</sup> pour le niveau de pratique physique et sportive chez les adolescents.

En 25 ans nos enfants ont perdu 40% de leur capacité respiratoire... et les ¾ des 11-17 ans ne se bougent même pas une heure par jour.

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)\* vient de publier une note d'information sur l'évaluation des qualités physiques d'un panel de **4 100 élèves de sixième**. Cette étude révèle des résultats préoccupants, notamment en matière de capacité aérobique.

## Trois épreuves ont été réalisées :

- Un test d'endurance (capacité cardio-respiratoire) avec le test Navette de Luc Léger,
- Un test de force musculaire (saut en longueur sans élan),
- Un test de vitesse (temps nécessaire pour courir 30 mètres).



**Les résultats sont socialement marqués.** En endurance, 32 % des élèves issus de milieux défavorisés appartiennent au groupe « à besoins », contre 13 % chez les élèves les plus favorisés. L'écart est encore plus frappant chez les filles :

- 40 % des filles issues de milieux modestes ont des besoins en endurance,
- Contre 14 % chez les plus favorisées, soit un écart de 26 points.

Ces inégalités sociales dans la condition physique sont préoccupantes et renforcent les disparités de santé dès le plus jeune âge.

## Un enjeu majeur de santé publique

Le niveau de condition physique des jeunes Français est alarmant et s'inscrit dans une tendance mondiale de sédentarité croissante. L'épidémie d'inactivité physique chez les enfants menace leur santé actuelle et future. Pourtant, la politique publique en place reste insuffisante.

D'après Guillaume Dietsch (Enseignant STAPS, Agrégé d'EPS et auteur d'*Une histoire politique de l'EPS et Les Jeunes et le Sport*) « les résultats montrent que les filles atteignent en moyenne le palier 3 et les garçons le palier 4 en endurance, des performances qualifiées de « satisfaisantes » dans l'étude. Pourtant, les références scientifiques internationales (Tomkinson et al., 2018 ; Ortega et al., 2023) fixent des seuils de satisfaction d'au



moins un palier supérieur pour des enfants du même âge. Cette évaluation trop clémentement interroge : quel message est envoyé aux enseignants, aux élèves et à leurs familles ? »

Le dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne instauré dans l'Éducation nationale est peu respecté en raison d'emplois du temps déjà surchargés à l'école primaire. De plus, les professeurs des écoles ne sont pas formés spécifiquement à l'enseignement de l'activité physique, ce qui limite la mise en place effective de ces séances.

## Des solutions concrètes : des éducateurs sportifs et des professeurs d'Éducation Physique et Sportive (EPS) dès la maternelle avec les professeurs des écoles.

La Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FFMNS) réaffirme son engagement en faveur du développement des capacités physiques dès le plus jeune âge. Il est temps d'aller plus loin en intégrant des éducateurs sportifs et des professeurs d'EPS dès la maternelle, aux côtés des enseignants, afin d'intensifier les actions de motricité, de prévention et d'éducation au mouvement.

**L'objectif est clair :** préserver la santé des générations futures en instaurant une pratique physique structurée et régulière, adaptée aux besoins des enfants.

**Il est urgent de repenser l'éducation au mouvement pour éviter que cette sédentarité galopante ne devienne un problème de santé publique encore plus grave dans les années à venir.**

## Bouger plus, bouger mieux : un impératif éducatif et sanitaire

Face à ce constat, il est primordial de changer de cap en renforçant l'accès au sport dès la petite enfance.

**Il est temps d'agir : mettons des éducateurs sportifs et des professeurs d'EPS dès dans les écoles maternelles et primaires avec les enseignants pour garantir un avenir plus actif et plus sain à nos enfants !**



# Savoir Nager en Seine Saint-Denis : Un enjeu éducatif et sociétal majeur

## Un constat national contrasté

Lors de la première restitution des 14 études d'impact du plan « **Héritage et Durabilité - Paris 2024** », organisée par la DIJOP le mardi 2 avril 2025 à Paris, François Potdevin, Léa Mekkaoui (Université de Lille) et Fabien Camporelli (Université de Strasbourg) ont présenté la première partie de leurs travaux sur le savoir nager en Seine Saint-Denis.

D'un point de vue statistique, les résultats des tests scolaires du savoir nager montrent, d'une part, un écart significatif entre le département francilien et le reste de la France, que ce soit lors d'une première période de mesures (2012-2017) ou lors d'une seconde période (2018-2024). D'autre part, l'évaluation des dynamiques des résultats entre 2012 et 2024 montre que cet écart augmente lui aussi de manière significative par rapport à la moyenne nationale.

Toutefois, ces auteurs nuancent leur conclusion. Ils considèrent en effet que les taux de réussite mesurés lors de la 2<sup>e</sup> période se rapportent à des échantillons d'élèves de 6<sup>e</sup> âgés de 12 ans en 2023. Or, cette génération n'a pas pu bénéficier pleinement des dynamiques locales d'enseignement du savoir-nager impulsées suite à l'annonce des JOP en 2017.

Si l'on exclut les cinq communes les mieux dotées en infrastructures et au profil socio-économique plus favorable, la moyenne départementale plonge à 36 %. Cela signifie que près de deux enfants sur trois ne savent pas nager à la fin de l'école primaire, illustrant des fractures territoriales profondes.



## Des freins persistants malgré les efforts

Ces résultats s'expliquent par plusieurs facteurs :

- un accès limité aux piscines (avec 38 piscines actuellement, la Seine Saint-Denis compte moins de 60 m<sup>2</sup> de bassin de natation pour 10 000 habitants, contre 160 m<sup>2</sup> en moyenne régionale et plus de 260 m<sup>2</sup> en moyenne nationale. Sept communes n'ont aucun équipement aquatique, malgré trois nouvelles piscines construites dans le cadre du plan piscines des JO) ;
- la vétusté de la plupart des piscines (même si les JO ont permis au département de rénover 9 piscines, la moyenne d'âge est de 42 ans, et plus de la moitié des piscines ont été construites il y a au moins 49 ans) ;
- des groupes d'élèves trop chargés (19 enfants en moyenne) ;
- un volume horaire insuffisant en maternelle et primaire ;
- une pénurie chronique de maîtres-nageurs sauveteurs (MNS), avec un manque de 1 à 3 MNS par structure ;
- un manque de formation continue pédagogique performante ;
- une pénurie de MNS titulaires et un fort turnover dans les équipes ;
- les difficultés socio-économiques et la mobilité résidentielle élevée en Seine Saint-Denis, qui limitent l'efficacité de l'apprentissage. De nombreuses familles, souvent en situation précaire,

déménagent fréquemment, rendant difficile le suivi des cycles de natation sur une même commune.

- Résultat : les enfants changent de ville, parfois d'école, sans pouvoir bénéficier de la continuité nécessaire à un apprentissage structuré ;
- des inégalités de mobilisation locale.

#### Apprendre à nager, c'est apprendre à survivre

Apprendre à nager n'est pas un simple enjeu scolaire. C'est une compétence de sécurité vitale dans un pays où les noyades constituent chaque été un drame évitable.

Dans un département aussi jeune, dense et populaire que la Seine Saint-Denis, il devient urgent de généraliser et de renforcer l'apprentissage de la nage dès le plus jeune âge.

#### L'héritage post-JO 2024 : entre espoir et responsabilités

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 ont suscité un fort espoir dans les territoires. En Seine Saint-Denis, qui a accueilli plusieurs sites emblématiques, l'enjeu est désormais de traduire cet élan en actions durables.

#### Vers une stratégie nationale pour les territoires en tension

L'après-JO ne doit pas être un retour à la normale, mais le point de départ d'une ambition renouvelée : garantir le savoir-nager à tous les enfants, quels que soient leur lieu de vie, leur origine ou les moyens de leur commune.

Cela suppose :

- un plan d'investissement national en infrastructures aquatiques ;
- une politique de formation et de recrutement massif de maîtres-nageurs ;
- le renforcement des partenariats collectivités-écoles-clubs,
- un projet pédagogique départemental
- instaurer un parcours structuré mêlant **natation-sauvetage et secourisme**. Il s'inscrit dans les préconisations de l'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)**, qui recommande explicitement, pour lutter contre les noyades, d'«enseigner aux enfants d'âge scolaire les bases de la natation, les règles de sécurité dans l'eau et des rudiments de secourisme»
- mise en place d'un livret départemental de « l'élève nageur-sauveteur » qui suit l'élève dans toute sa scolarité.

#### Conclusion : faire de chaque bassin une école de vie, de sécurité et de citoyenneté

À l'heure où la France revendique l'Impact 2024 comme héritage des Jeux Olympiques, il est impératif de transformer cette ambition en actions concrètes pour démocratiser l'apprentissage de la natation.

#### Apprendre à nager, c'est savoir se sauver... et savoir sauver son prochain.

C'est une compétence vitale, un levier d'émancipation, un outil de solidarité. L'engagement des maîtres-nageurs sauveteurs, des enseignants, des collectivités locales, des clubs sportifs et des universités STAPS est indispensable pour relever ce défi éducatif, sanitaire et sociétal.

#### Ensemble, faisons de chaque bassin un lieu d'égalité des chances : une école de vie, de sécurité et de citoyenneté, ouverte à tous les enfants, sur tous les territoires.



# Formation certifiante au brevet fédéral : Aquaphobie & relaxation aquatique

#### Une réponse innovante aux enjeux du bien-être en milieu aquatique

En partenariat avec la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FF.M.N.S.) et Nager dans le Bonheur, la formation certifiante au Brevet Fédéral Aquaphobie et Relaxation Aquatique répond à un besoin croissant d'accompagnement des publics en difficulté avec l'eau. À l'heure où stress, anxiété et hypersensibilité sensorielle touchent un nombre croissant de personnes, cette formation offre aux professionnels une expertise précieuse pour intervenir avec justesse, bienveillance et efficacité.

#### Conçue pour les professionnels souhaitant enrichir leur pratique.

L'objectif : acquérir des outils concrets pour accompagner les personnes en situation d'aquaphobie, mais aussi des publics spécifiques tels que les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées ou les adultes surmenés.

#### Une pédagogie centrée sur l'humain

La formation repose sur une approche individualisée, adaptée aux besoins de chaque public. L'un des piliers pédagogiques est la relaxation aquatique, une méthode développée par Catherine Proteau, alliant sophrologie, cohérence cardiaque et berçement aquatique. Cette pratique permet d'atteindre des états de conscience modifiés favorisant le lâcher-prise et une meilleure gestion du stress.



# Nouveautés 2025 : Formats et dates

#### Nouveau format : 3 modules de 2 jours (dates à confirmer)

##### Formations en région P.A.C.A.

- 30 juin au 4 juillet 2025
- 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2025
- 29 juin au 3 juillet 2026
- 31 août au 4 septembre 2026

##### Formations en région parisienne

- Pâques 2026

##### Stage et formation sur Site – (dates disponibles sur demande)

nagerdanslebonheur@gmail.com

[www.proteau.education](http://www.proteau.education)

[www.nagerdanslebonheur.com](http://www.nagerdanslebonheur.com)

# Nouvelle formation 2025/2026 : Relaxation aquatique spécifique



Plongez dans un véritable voyage sensoriel, alliant les techniques du WATSU (Water Shiatsu), JANZU, WATA et de la SOPHROLOGIE AQUATIQUE, pour une immersion en douceur vers un mieux-être profond.

Pratiquée en piscine, en thalassothérapie, en mer ou dans des bassins privés, la relaxation aquatique s'adresse à un public en quête de **reconnexion**, de **ralentissement** et de **régénération**. En groupe ou en individuel, cette méthode combine l'eau chaude, le bercement, les techniques de massage et la musique pour induire une détente profonde.

## Ses bienfaits sont nombreux :

- Réduction du stress et de l'anxiété
- Amélioration du sommeil et de la respiration
- Soulagement des douleurs musculaires et articulaires
- Reconnexion au corps et apaisement émotionnel

## Informations et inscriptions :

Catherine Proteau : 06 80 42 84 68  
nagerdanslebonheur@gmail.com  
[www.proteau.education](http://www.proteau.education)  
[www.nagerdanslebonheur.com](http://www.nagerdanslebonheur.com)

## Une opportunité pour les MNS et professionnels du bien-être

Pour les maîtres-nageurs sauveteurs, cette formation représente bien plus qu'un simple perfectionnement : c'est une **opportunité de diversification professionnelle**, en phase avec une demande sociétale forte pour des approches anti-stress à la fois **douces, efficaces et accessibles**.

En intégrant la relaxation aquatique et la gestion de l'aquaphobie dans leur offre de services, les MNS deviennent de véritables **acteurs du bien-être**, capables d'offrir à leur public des espaces de pause, de ressourcement et de transformation personnelle.

Catherine Proteau

BEESAN, BEES Activités physiques et Sportives adaptées, Sophrologue, Hypnothérapeute, 20 ans d'expériences dans l'accompagnement de personnes aquaphobes. Auteur du livre « *Libérez-vous de vos peurs grâce à l'aquathérapie* » aux éditions Guy Trédaniel.

## L'HUMIDEX : LE RÔLE DE L'HUMIDITÉ SUR L'INCONFORT LIÉ À LA CHALEUR

T (°C)	HUMIDITÉ RELATIVE (%)															
	48	50	52	55	57	59	62	64	66	68	71	73	75	77	80	82
42°	46	48	51	53	55	57	59	61	64	66	68	70	72	74	76	79
41°	45	47	49	51	53	55	57	59	61	63	65	67	69	71	73	75
40°	43	45	47	49	51	53	55	57	59	61	63	65	66	68	70	72
39°	42	44	45	47	49	51	53	55	56	58	60	62	64	66	67	69
38°	40	42	44	45	47	49	51	52	54	56	58	59	61	63	65	66
37°	39	40	42	44	45	47	49	50	52	54	55	57	59	60	62	63
36°	37	39	40	42	44	45	47	48	50	51	53	54	56	58	59	61
35°	36	37	39	40	42	43	45	46	48	49	51	52	54	55	57	58
34°	34	36	37	39	40	41	43	44	46	47	48	50	51	53	54	55
33°	33	34	36	37	38	40	41	42	44	45	46	48	49	50	52	53
32°	32	33	34	35	37	38	39	40	42	43	44	45	47	48	49	50
31°	30	32	33	34	35	36	37	39	40	41	42	43	45	46	47	48
30°	29	30	31	32	33	35	36	37	38	39	40	41	42	43	45	46
29°	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
28°	27	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
27°	26	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	39
26°	25	25	26	27	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	37
25°	24	24	24	25	26	27	28	28	29	30	31	32	33	33	34	35
24°	23	23	23	24	25	25	26	27	28	28	29	30	31	32	32	33
23°	22	22	22	22	23	24	25	25	26	27	27	28	29	30	30	31
22°	22	22	22	22	23	24	25	25	26	27	27	28	29	30	30	31

Humidex ≤ 29 = aucun inconfort

Humidex de 30 à 34 = sensation d'inconfort

Humidex de 35 à 39 = sensation d'inconfort important

Humidex de 40 à 45 = danger avéré pour la santé

Humidex de 46 à 53 = danger élevé pour la santé

Humidex ≥ 54 = danger imminent/danger de mort

## Mycoses cutanées

Date de création : Décret du 14 février 1967 | Dernière mise à jour : Décret du 6 mai 1988

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
La nature mycosique de l'atteinte doit être confirmée par examen direct et culture.		
A. Mycoses de la peau glabre	30 jours	<b>Maladies désignées en A, B, C :</b> Travaux en contact des mammifères, exécutés dans les abattoirs, les chantiers d'équarrissage, les ménageries, les élevages, les animaleries, les garderies d'animaux, les laboratoires où sont utilisés des animaux d'expérience ; travaux de soins et de toilette.
Lésions érythémato-vésiculeuses et squameuses, circinées, appelées encore herpès circiné.		Travaux exécutés dans les brasseries et les laiteries relevant du régime général des salariés du commerce et de l'industrie.
B. Mycoses du cuir chevelu	30 jours	<b>Maladies désignées en C :</b> Travaux exécutés dans les bains et piscines : surveillance de baignade, application de soins dans les stations thermales, les établissements de rééducation.
Plaques squameuses du cuir chevelu supportant un mélange de cheveux sains et de cheveux cassés courts, accompagnés quelquefois d'une folliculite suppurrée (Kéron).		Activités sportives exercées à titre professionnel.
C. Mycoses des orteils	30 jours	Travaux en mines souterraines, chantiers du bâtiment, chantiers de travaux publics.
Lésions érythémato-vésiculeuses et squameuses avec fissuration des plis interdigitaux, ou aspect blanc nacré, épaisse de l'épiderme digital ou interdigital, accompagné ou non de décollement, de fissures épidermiques.		
Ces lésions peuvent atteindre un ou plusieurs orteils, s'accompagner éventuellement d'onyxys (généralement du gros orteil).		

Notre Premier ministre Gabriel ATTAL le 23 avril 2024, à l'occasion du 8<sup>e</sup> Comité interministériel de la Transformation Publique, a eu l'occasion d'annoncer son envie de supprimer la vidange annuelle obligatoire dans les ERP piscines. Jugée très onéreuse, ne respectant pas les mesures de sobriété énergétique ni écologique actuelles (notamment avec les pénuries d'eau de plus en plus récurrentes dans certaines régions françaises), cette vidange annuelle obligatoire n'a plus le vent en poupe.

Pourtant, comme nous l'avions énoncé dans le courrier adressé au Premier ministre, la vidange a un grand intérêt au regard de la salubrité et de la santé publique. (Lien avec la lettre de Gabriel ATTAL sur le site internet :



Cette lettre était d'autant plus importante que nous savions qu'un groupe de travail avait été diligenté auprès de l'ANSES, afin d'étudier les répercussions de la suppression de cette obligation sur les bassins et la qualité physico-chimique de l'eau. À l'heure où le Premier ministre exprimait sa volonté de supprimer cette obligation, le groupe de travail à l'ANSES n'était toujours pas formé. Au SNPMSN, nous appelons cela mettre la charrue avant les bœufs... mais passons.

L'ANSES, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, met en œuvre des programmes de recherches scientifiques et techniques sur des sujets spécifiques. Elle a également pour mission de veiller et alerter sur des points de vigilance, notamment dans le cadre des conditions de travail. Si vous nous avez appelé pour des questionnements sur la dangerosité des trichloramines, de l'utilisation du bromure ou des risques du bruit dans l'exercice de nos fonctions en tant que MNS (liste non exhaustive), nous vous avons certainement donné des informations qui sont en lien avec des articles issus de l'ANSES.

**C'est donc une mine d'informations concernant la santé, la sécurité et l'hygiène au travail.** Nous utilisons également très largement leurs travaux pour questionner nos revendications et les appuyer de données scientifiques fiables, chiffrées et sourcées.

## Une entrevue avec l'ANSES

Nous avions d'ailleurs suivi leurs travaux concernant le passage de l'obligation d'une vidange biannuelle à une vidange annuelle. L'ANSES avait été diligentée pour effectuer un groupe de travail sur le sujet avant que le décret de 2016 ne sorte. Dans un rapport de 2019, l'agence rappelle qu'elle est opposée à cette suppression depuis 2010 (Avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire relatif à un projet de décret et quatre projets d'arrêtés relatifs à la sécurité sanitaire des eaux de piscine du 12 novembre 2019).



**L'ANSES nous a contactés en décembre 2024 afin de nous solliciter, en tant qu'experts de terrain, pour leur remonter nos remarques sur le sujet.** C'est à l'initiative de cette demande que le questionnaire a été réalisé. Le 31 janvier 2025, nous avons participé à une réunion avec le groupe de travail qui planche sur les conséquences d'une suppression de la vidange annuelle obligatoire.

Étaient présents à cette réunion les scientifiques qui composent le groupe de travail de l'ANSES :

- Professeurs universitaires et chercheurs : chimie analytique et procédés pour traitement des eaux de piscine, ingénieurs spécialisés dans l'aspect sanitaire et technique des piscines, qualité de l'eau.
- Experts de l'Institut National de Recherche et de Sécurité : avec notamment des ingénieurs d'études sanitaires.
- Épidémiologistes.
- Membres de l'Agence Régionale de Santé.

Nous leur avons exposé les résultats et les interprétations du questionnaire que vous pouvez également consulter sur le site internet du SNPMSN. Les scientifiques ont posé beaucoup de questions sur les protocoles mis en place, les habitudes d'hygiène et de ménage élaborées par chaque établissement. Malheureusement, les ERP piscines étant tous différents, il était difficile de répondre à ces questions. En effet, chaque structure va élaborer son propre protocole en fonction du personnel et du temps disponibles, de la taille de l'équipement et du matériel mis à disposition. Plusieurs questions ont également été posées sur la ventilation, son entretien et sa réparation.



Un point de divergence a pu être soulevé vis-à-vis du taux de chloramines plancher, au-dessus duquel nous devons fermer les bassins.

En effet, le chlore combiné, lorsqu'il dépasse 0,6 mg/L, engendre une fermeture dudit bassin pour baisser le taux de chloramines. Depuis plusieurs années, nous voyons circuler des documents de l'ARS qui recommandent la fermeture du bassin uniquement à partir d'1mg/L de chlore combiné, et conseille de mettre en place des mesures correctives pour abaisser le taux de chloramines à partir de 0,6 mg/L (le taux où normalement, nous sommes censés fermer).

Ce type de communication amène des cacophonies sur le terrain où les MNS ferment les bassins et se font sanctionner par leur hiérarchie parce qu'ils auraient dû seulement alerter pour que les techniciens fassent des mesures correctives.

**Les experts nous ont confirmé qu'un taux de chloramines dépassant 0,4mg/L doit faire réagir les techniciens afin qu'ils mettent en place des mesures correctives puisque l'atmosphère devient déjà néfaste pour la santé.** L'évacuation du bassin à 0,6mg/L est alors prévue parce que les mesures correctives n'auront pas été suffisantes. L'ANSES a toujours communiqué dans le sens d'une baisse du taux de chloramines plancher (au-dessus duquel le bassin doit être fermé car il y a un risque pour la santé), mais les arbitrages politiques en ont décidé autrement.

**S'agissant des maladies professionnelles, le groupe de travail nous a confirmé qu'une exposition prolongée aux chloramines permettait une reconnaissance de maladie professionnelle chez les MNS.**

De plus, certains scientifiques du groupe de travail font partie du Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles et environnementales (RNV3P) et nous ont indiqué que les MNS pouvaient se rapprocher des Centre Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPE) pour être accompagnés dans leurs démarches de reconnaissance en maladies professionnelles ou d'indemnisation.

Point intéressant, les scientifiques ont fait remarquer que depuis 2016, ils ne constatent pas une hausse significative des déclarations de maladie professionnelle ou d'arrêts maladie chez les MNS, alors que nous avons beaucoup appuyé sur le fait que nous étions de plus en plus sollicités pour des problèmes d'atmosphère irrespirable, problèmes d'analyses d'eau, de ventilation, et de collègues qui quittent la profession. Nous avons répondu que plusieurs phénomènes se percutent et viennent expliquer que ces nombres n'augmentent pas :

- Les MNS ont peur de perdre leur travail.
- La visite à la médecine du travail n'est plus aussi régulière et elle n'est plus obligatoire. De plus, son avis était suivi par les employeurs car ils craignaient les répercussions au niveau pénal (avis avec une force exécutoire assez importante). Ce n'est plus le cas parce que la médecine du travail ne dépose plus qu'un avis déclaratif.
- La découverte du chemin à parcourir pour faire valoir les problématiques au travail : la reconnaissance de la maladie professionnelle est longue, à un certain coût. Il y a alors un désamour de la profession par les MNS, ce qui engendre une pénurie que nous avons tous constatée depuis longtemps.
- Volonté d'abattage des fonctionnaires : malgré un avis médical de la médecine du travail, certains employeurs publics s'arrangent pour que ces informations n'apparaissent pas dans le dossier de l'agent public.

Nous avons essayé d'aborder le plus de points possibles durant cette réunion, et les échanges ont été très constructifs et instructifs : du côté du groupe de travail de l'ANSES comme du côté du SNPMSN. Nous remercions très particulièrement l'agence qui a été à l'initiative de cette rencontre, et avec qui nous continuons de communiquer pour leur apporter le plus d'éléments possible pour leurs recherches. Nous tenons à remercier l'ensemble des professionnels qui étaient présents lors de cette réunion, avec qui les échanges ont été très intéressants et intéressés.

Vous trouverez l'intégralité de l'entretien sur notre site [www.SNPMSN.org](http://www.SNPMSN.org)

# Petit manuel d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

Les bonnes idées de nos collègues qui nous ont fait partager leurs diverses expériences positives et constructives.

Les collègues MNS nous font part de beaucoup de dysfonctionnements au sein de leurs ERP piscines qui altèrent leurs conditions de travail. Loin d'être exhaustif, cet article permet de recenser diverses idées qui nous ont été remontées et que nous trouvons extrêmement pertinentes. Le but est de s'informer puis de se projeter pour voir ce qui est faisable dans son propre établissement.

## Des mesures globales concrètes pour améliorer la santé des MNS

Outre la visite médicale de début de contrat, le suivi médical annuel ou biannuel n'est plus obligatoire. Cette déréglementation n'aide pas à constater les désagréments physiques et les dégradations sur la santé des MNS. Plusieurs éléments sont à vérifier régulièrement.

### La lutte contre le bruit.

Un bilan auditif récurrent est primordial pour constater d'éventuelles baisses d'audition. Des EPI doivent être mis en place, comme les bouchons d'oreille. De plus, une étude du bruit dans la structure peut être faite : piscine fermée, animations éteintes, puis allumées, mais aussi piscine ouverte, avec du public, lors des cours d'aquagym, lors de l'accueil scolaire.

### La lutte contre les affections dermatologiques.

Un suivi dermatologique semble indispensable pour prévenir l'apparition de verrous plantaires, crevasses, champignons ou d'autres affections dermato plus graves. Toutefois, ce suivi dermatologique n'a pas d'effet si le ménage n'est pas correctement effectué dans la structure. Pour vérifier l'absence de parasites sur le sol (notamment), l'ARS peut être diligentée pour faire des analyses, afin de constater avec quel type d'organisme vivant vous pouvez cohabiter. Il est important que le personnel de ménage ait suffisamment d'heures pour correctement effectuer le ménage afin que la structure soit désinfectée et désinfectante de façon constante.

### La lutte pour une atmosphère respirable.

Auparavant, les MNS effectuaient régulièrement des Examens des Fonctions Respiratoires (EFR) lors de leurs visites médicales. Actuellement, et surtout depuis le COVID-19, cet examen est très peu effectué, souvent après plusieurs demandes de la part du MNS. À noter qu'un EFR seul ne servira pas : il faut en faire un en condition de repos (pendant un jour de repos ou pendant les congés), et un autre juste après les heures de travail (pour constater notamment des différences pulmonaires à la suite d'une exposition prolongée aux chloramines). Ces deux examens sont à faire régulièrement au cours de la carrière du MNS pour constater une éventuelle baisse des capacités pulmonaires.

En dehors de cet examen, des analyses de l'air peuvent être mises en place (la médecine du travail et le laboratoire agréé par l'ARS locale peuvent s'en charger) afin de détecter d'éventuels THM (Trihalométhanes) dans l'air. L'exposition prolongée aux THM affecte directement les fonctions respiratoires des MNS, pouvant provoquer également des cancers ou des effets au même titre que les perturbateurs endocriniens. Des appareils détectant les trichloramines peuvent également être achetés par les structures afin de contrôler régulièrement et permettre des mesures bien plus rapides et efficaces. Cet appareil peut également être couplé à la ventilation afin de permettre un apport d'air neuf plus conséquent en direct. La ventilation, ou CTA, permet un apport d'air neuf (rappelons-le, au vu de la réglementation des locaux à pollution spécifique, il faut une ventilation à 60m<sup>3</sup>/heure/occupant) et une extraction de l'air venant des bassins et chargé en chloramines notamment. Sa révision régulière est donc indispensable afin de garantir un bon air sur les bords de bassins (précisé à l'article L. 1332-10 du Code de la Santé Publique). Cela passe par le remplacement des pièces d'usure dès qu'elles montrent des signes de faiblesse (courroie par exemple). Des pièces de rechange peuvent être achetées en avance pour pallier une petite panne future. Un protocole de panne peut être mis en place comme ci-dessous en attendant que la ventilation soit bien réparée.

Jour	Action
Jour J	Diagnostic de panne, remontée d'information à la direction, potentielle intervention des techniciens.
J+1	Aménagement des plannings MNS avec présence d'1h30 consécutive max sur les bassins.
J+2/J+3	Annulation/report des cours demandant un effort physique important (aquafitness notamment).
J+3 soir	Fermeture de la piscine en attendant une réparation complète.

Quoiqu'il arrive, la réglementation impose aux exploitants de fermer les bassins lorsque la ventilation est totalement coupée puisqu'une piscine est classée en locaux à pollution spécifique (voir les articles R. 422-10 à 422-17 du Code du travail).

### Pour de bonnes analyses d'eau.

Les analyses des bassins doivent être effectuées deux fois par jour. Les ARS diligentent des contrôles une fois par trimestre pour vérifier par eux-mêmes.

Dans de nombreux établissements aquatiques, le comptage des baigneurs n'est pas réalisé, et n'est pas retransmis sur le cahier sanitaire. Pourtant cette information est primordiale puisqu'elle permet de corrélérer la fréquentation avec les résultats d'analyse des bassins.

## Hygiène

### Installer un déchloraminateur.

Composé de lampes UV, le déchloraminateur permet de détruire plusieurs micro-organismes, dont les chloramines, qui sont notamment à l'origine de nos symptômes récurrents : rhinites, asthmes, conjonctivites... Attention toutefois, le déchloraminateur peut libérer des THM !

### Vérification des bacs tampon.

L'ensemble des résidus contenus dans les bassins se retrouvent dans les bacs tampon par le biais des goulottes. L'assainissement et le nettoyage de ces bacs sont primordiaux. La vidange est d'ailleurs un moment optimal pour réaliser ce nettoyage, mais également vérifier (voire réparer) son étanchéité. Le nettoyage des tuyaux du circuit de l'eau est également à prévoir pour permettre un circuit de l'eau propre et sans aucune contamination.

### Une discussion constante avec les organes internes.

L'ancien CHSCT (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions au Travail) a été remplacé par le CSSCT (Comité Santé Sécurité et Conditions au Travail) et est un organe interne du Comité Social Economique dans le secteur privé. Dans les fonctions publiques, il s'agit d'une Commission interne au Centre de Gestion dans les plus petites fonctions publiques, ou interne directement à la collectivité dans les plus grandes fonctions publiques. Ce/cette comité/commission vise à améliorer les conditions de travail des salariés et agents publics : risques professionnels, locaux et postes de travail... En lien avec les syndicats, cet organe a la possibilité d'appuyer pour des améliorations des conditions de travail.

### Une propreté irréprochable.

Un protocole de ménage doit être mis en place afin de permettre à la structure de rester propre en toutes circonstances. Des protocoles journaliers, mensuels, trimestriels et annuels doivent être mis en place en fonction de la récurrence de nettoyage nécessaire.

Nous le savons tous, les chloramines augmentent lorsque des matières organiques sont emmenées dans les bassins. Faire respecter l'hygiène par les usagers est primordial pour faire baisser cette activité chimique dans l'eau des bassins. La douche savonnée obligatoire, ainsi que l'interdiction des personnes habillées sur les bords des bassins réduisent drastiquement ce risque. Une signalétique spécifique peut être mise en place pour expliquer l'importance de la douche savonnée, son impact sur la santé des personnes présentes sur les bords de bassin... Dans un second temps, le port du bonnet de bain obligatoire permet de réduire cette prolifération de matière organiques dans le bassin, et permet une vie plus durable des filtres. Seul bémol : les cheveux seront plus nombreux dans la zone des vestiaires et des douches, lieu où les usagers enlèveront leur bonnet. Il faudra donc prévoir un ménage plus important dans ces zones lors de l'accueil du public.



## La sécurité.

### Une formation systématique du personnel.

Dans un premier temps, la formation accueil et sécurité est obligatoire lors d'un nouvel arrivant dans l'établissement (articles L. 4141-1 du Code du Travail et L. 811-1 du Code Général de la Fonction Publique, qui renvoie à cet article du Code du Travail).

Ensuite, il est primordial que l'ensemble des équipes (bassin, technique et ménage) soient formés à la manipulation des produits dangereux, qui sont utilisés dans les établissements aquatiques. Une formation sur l'hygiène de l'eau est conseillée également pour le personnel bassin et les techniciens, qui sont directement concernés par ces connaissances. Rappelons que les techniciens formés et les MNS sont les seuls à pouvoir faire des analyses dans les établissements aquatiques. Toutefois, la responsabilité d'interpréter les analyses et de décider d'une ouverture ou d'une fermeture de bassin en fonction des résultats et de la réglementation n'incombe qu'au MNS.

### Le maintien de la sécurité des usagers.

Nous l'avons évoqué plus d'une fois dans la revue, nos articles sur le site, nos interventions dans les médias... Les exercices de simulation POSS avec l'ensemble du personnel de l'établissement, les recyclages secourisme en équipe sur le lieu de travail, les formations sécurité incendie sont des temps d'échange et de cohésion qui sont primordiaux pour renforcer la cohésion au sein de l'équipe bassin, mais également avec l'ensemble du personnel de l'établissement. Ce temps permettra de former les nouveaux et moins expérimentés, augmentera la confiance au sein de l'équipe de sauveteurs et surtout, permettra une meilleure application du POSS qui sera bien adapté aux situations et à la structure.

### Une préparation spécifique pour la saison estivale.

Lors des saisons estivales, si l'équipe accueille de nouveaux arrivants, il est primordial de faire une préparation POSS estivale : les saisonniers seront réellement intégrés à l'équipe présente le reste de l'année, tout le monde pourra faire connaissance et on s'assure que l'ensemble des MNS et BNSSA sont sur la même longueur d'onde s'agissant du respect du POSS et du règlement intérieur.

En termes d'organisation, il est important de recruter un nombre suffisant de saisonniers pour assurer, non seulement une surveillance optimale du public, notamment lorsque la FMI est atteinte. De plus, l'augmentation de la fréquentation de l'établissement va augmenter les risques d'accident, notamment la bobologie. Compter au moins un demi-poste en plus pour permettre un temps infirmerie fixe tout l'après-midi peut être très pertinent. Ce poste peut également, en cas de très forte affluence, être un soutien indispensable en surveillance, ou en secourisme lors d'un accident.

Ce temps de préparation estival est également le moment de partager les tips et astuces pour une surveillance optimale, ainsi qu'une réponse à toute demande ou remarque plus ou moins agréable et impolie de la part des usagers. En effet, les saisonniers sont souvent jeunes, et ils peuvent être plus démunis face à des usagers mécontents, qui haussent le ton, voire qui deviennent violents verbalement et/ou physiquement. Au même titre que des exercices de simulation POSS, des exercices de simulation de gestion des conflits peuvent être mis en place. Cela permet de (re)faire un point sur le règlement intérieur, et se caler sur les points divergents ou qui ne font pas consensus. Des réponses disparates à une même situation renforcent l'effet cacophonique et renvoient aux usagers une équipe désunie, désorganisée : certaines décisions peuvent être incompréhensibles, ou certains usagers peuvent profiter de cette situation. Cela peut être également le moment

d'expliquer ce qu'est le droit de retrait, à quoi il sert et comment on peut l'utiliser. Pour rappel, le droit de retrait peut être utilisé lorsque le salarié ou l'agent se trouve face à un danger grave et imminent (les deux conditions sont cumulatives). Dans ce cas, il faut informer la direction et s'extraire de cette situation dangereuse. Le salarié/l'agent pourra reprendre son travail lorsque le danger sera écarté (voir les articles L. 4131-1 et suivants du Code du travail).

#### La lutte contre les incivilités.

Un protocole d'agression peut être mis en place :

- Le personnel impliqué dans l'incivilité/l'agression doit se faire épauler par au moins un autre collègue.
- Un autre collègue prend le relai avec l'usager violent : un ou plusieurs bassins peuvent être évacués si cela sollicite trop de personnel en même temps.
- Appel des forces de l'ordre.
- Le chef de bassin ou le directeur est informé de l'agression et doit se rendre sur place.
- Si les forces de l'ordre ne viennent pas, appel du maire ou de l'élu d'astreinte.

#### Une gestion plus apaisée

##### Une recherche d'économie énergétique.

Face à l'augmentation abyssale des déficits des collectivités liée au coût grandissant de l'énergie, il est intéressant de prévoir un audit de fonctionnement ainsi qu'un audit énergétique. En effet, souvent les exploitants ou collectivités tentent de faire des économies en faisant durer le matériel le plus longtemps possible, réduire l'apport d'air neuf, la déshumidification et le chauffage pendant la nuit... Au final, ces économies bout de chandelle retardent l'inévitable, qui s'avère plus onéreux sur le long terme. En effet, ces décisions ont un impact direct sur la vétusté de la structure, exposée à une hygrométrie et à des taux de dérivés chlorés élevés bien trop souvent et trop longtemps.

On en parle peu souvent mais relever les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité chaque matin, lors du protocole d'ouverture de la structure, permet d'avoir un suivi régulier des consommations. Cela permet notamment de détecter des augmentations soudaines de consommation, révélant des fuites par exemple.



#### Un travail collaboratif, mettant en jeu tous les acteurs de la structure.

L'ensemble de ces mesures qui sont proposées ne tombera jamais tout cuir dans votre bec. Changer durablement de mauvaises habitudes demande du temps, de l'énergie, de l'investissement. Il est important que l'ensemble du personnel s'investisse car cela sera forcément positif.

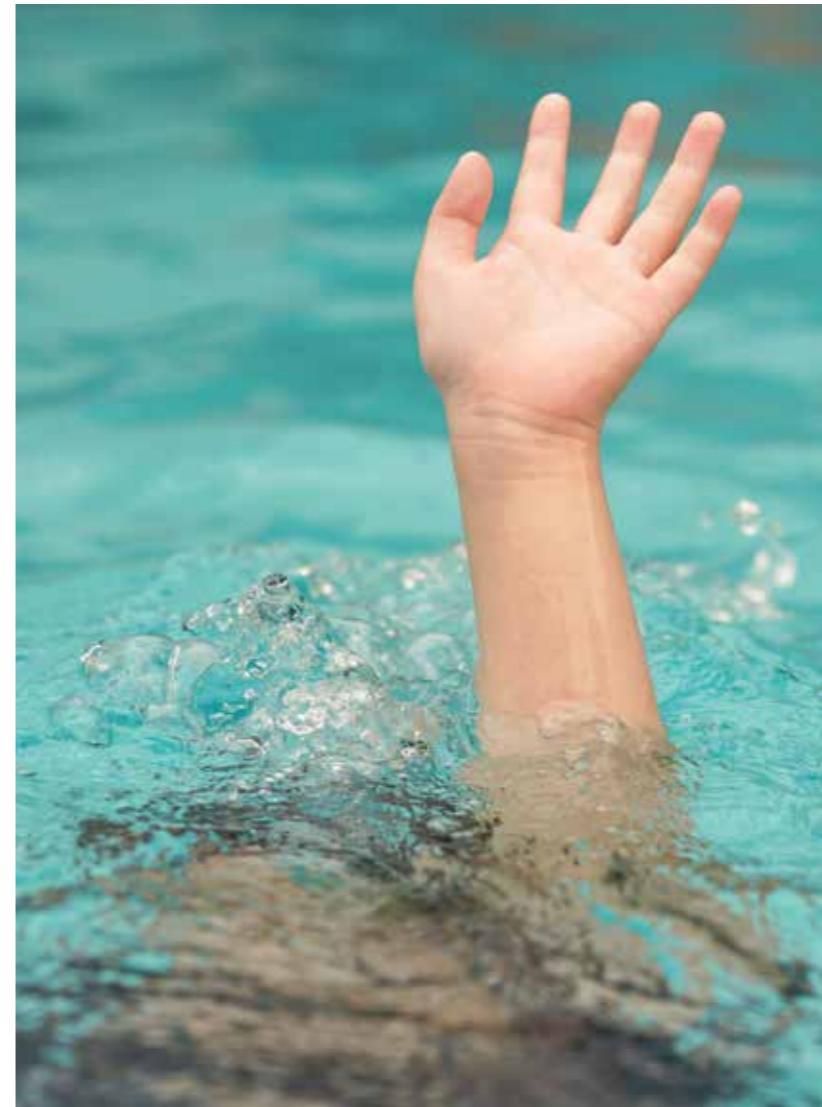
Cela peut prendre plusieurs formes : discussions et négociations, grèves, demandes par le biais d'instances internes (CSE, CSSCT, syndicats), courriers à la presse, sollicitations de la mairie...

Le maître mot reste la collégialité : l'ensemble d'une équipe qui planche sur un projet sera forcément source de meilleures solutions (« tout seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin ») qui feront beaucoup plus l'unanimité car elles seront réfléchies avec l'ensemble de l'équipe. Incorporer le reste du personnel, ménage, accueil, technique, direction permet une discussion avec des apports pluridisciplinaires qui seront très qualitatifs.

**Il n'y a pas de solution miracle,  
mais le maître-mot réside dans la  
communication, l'écoute, la cohésion  
et la collaboration.**

**À vous de jouer !**

# Risques psychosociaux à la suite d'une noyade



*Le jugement de mars 2025 à Orléans fait écho à la noyade d'une enfant de 3 ans survenue dans un bassin ludique de l'ERP piscine en fin de certification CAEPMNS. Les stagiaires de la session de CAEPMNS ayant déjà passé leur certification ont apporté leur aide aux personnels de l'ERP dans le cadre de la mise en place de la coordination POSS de la piscine.*

*À la suite de ce drame, une prise en charge en gestion de trauma a été faite par Eve SERINGES, professionnelle de la santé mentale, spécialisée dans la gestion des traumas et le suivi des sportifs. Cette action de prévention proposée par l'organisme de formation de la FFMNS et engagée par le CFA, a apporté une aide importante aux MNS exposés lors de l'action RCP et d'accompagnement de la famille. Nous lui posons ici quelques questions afin de vous sensibiliser sur un axe d'accompagnement des sauveteurs – secouriste légitime et indispensable dans le cadre de la prévention des risques des salariés et agents de la fonction publique.*

#### Qu'est-ce qui peut amener à accompagner les MNS ou BNSSA après la prise en charge d'un noyé ?

Les MNS, les BNSSA, comme d'ailleurs tous les sauveteurs aquatiques, vont être confrontés dans leurs carrières à des situations de noyade fatale ou à des incidents de pré-noyade. Ces évènements peuvent entraîner des troubles psychologiques ou encore un stress post-traumatique. Les symptômes peuvent être des cauchemars, des flashbacks, de l'hypervigilance, des troubles du sommeil, de l'anxiété... etc. Sans suivi, la carrière mais aussi la vie de la personne peut être impactées.

#### Qu'est-ce qui traumatise le sauveteur ?

Si les mécanismes du trauma, en terme psycho-corporel, sont les mêmes chez tous les êtres humains, il y a des spécificités de situation chez le sauveteur. Être confronté à la mort est traumatisant quand nous n'y sommes pas préparés. L'aspect d'un noyé, dans un premier temps, peut être choquant. Puis il peut y avoir les transferts que l'on peut faire. Dans le cas d'un enfant, cela ramène à nos propres enfants ou petits-enfants. De plus les sauveteurs vont être obligés de gérer les réactions émotionnelles des familles ou témoins de l'accident et cela peut être particulièrement intense ! Enfin, lorsqu'une réanimation a échoué, le sentiment d'impuissance doit être géré.

## Quelles techniques sont exploitables dans ce cas de figure ?

Toutes les techniques de gestion des traumas sont utiles. Pour ma part j'utilise les mouvements oculaires, qui peuvent être pratiqués dans les 2 heures de l'événement ou à partir de 4 semaines, afin d'optimiser l'efficacité sur la boucle traumatique neurologique. Je travaille également sur le verrouillage du système nerveux autonome. Ce modèle thérapeutique nommé Somatic Experiencing a été mis au point par le docteur Peter LEVINE qui nous permet de comprendre l'aspect corporel du trauma. L'hypnose n'est que la cerise sur le gâteau, je l'utilise aussi... En réalité le thérapeute a une boîte à outils variée permettant de s'adapter aux besoins de la personne pour mettre en place le contexte favorable à la sortie de son traumatisme. Sport Bretagne a bien compris cela et ce n'est pas la première fois que j'interviens suite à un drame.

Je rajouterais qu'il est essentiel qu'en amont, dans les structures sportives, une écoute soit disponible pour éviter de laisser seules les personnes avec leur ressenti. Il peut être intéressant qu'une personne référente soit à minima formée sur le fonctionnement du trauma, pour recueillir le ressenti par une discussion informelle afin d'orienter vers un suivi individuel ou collectif, avec la mise en place d'une cellule de suivi.

## Ces techniques peuvent-elles intervenir dans d'autres circonstances traumatiques ?

Ces techniques sont non seulement utiles, mais essentielles dans toutes les circonstances traumatiques. Le trauma peut être de nature diverse, mais va impacter l'ensemble de la vie d'un humain. Nous avons parlé ici de trauma psychologique ponctuel, mais les chocs physiques doivent également être considérés. Pour travailler avec des rugbymans, je puis vous l'affirmer ! Mais les traumas de développement vont également influer sur la vie d'un humain. Notamment d'un sportif et cela va influer sur ses résultats et sa carrière. Un être humain est un système complexe, une résultante d'une lignée portant des traumas, d'une enfance, d'un système de valeurs, de peurs... etc. La gestion des traumas implique une connaissance de l'ensemble de ces facteurs pour être efficace et chaque accompagnement sera ainsi unique. Je travaille en présentiel et également en visio, qui est tout aussi efficace et permet aux personnes éloignées un suivi dans leur problématique.

**L'important est de ne jamais rester seul avec ses difficultés.**





**Libre devenir®**  
Cabinet de thérapies brèves

---

**Eve Seringes**  
Psycho-praticienne  
Gestion des traumas  
Hypnose

---

e.seringes@gmail.com  
[www.libre-devenir.fr](http://www.libre-devenir.fr)



# Courrier d'un de nos lecteurs

qui semble suivre l'actualité professionnelle avec circonspection, et a des certitudes (qu'il nous fait partager) bien tranchées et qui méritent réflexion.

## Ils se targuent de défendre les MNS !

Depuis les années 1980, la Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteur a présenté son vrai visage.

En effet, en acceptant de ne pas donner d'équivalence de droit des DE MNS (Diplôme d'Etat de Maître-Nageur Sauveteur) pour les futurs BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation, réforme du titre de MNS de l'époque), les représentants de cette fédération se sont fourvoyés dans la politique du laquais.



c'est la hausse du nombre de noyades ! Chaque année, nous organisons les Journées Nationales de Prévention de la Naufrage. De cette trahison, est né le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (SNPMNS), professionnels de la filière aquatique qui se sont rebellés contre cette trahison flagrante.

Les cas de trahisons depuis sont légion et l'objectif est de démanteler progressivement le titre de MNS afin de mettre en place des formations morcelées, engageant à multiplier les strates formatives pour accéder aux différentes fonctions du MNS, d'enseignant du milieu aquatique, animateur aquatique, surveillant aquatique, sous-surveillant en ERP piscine, sous-surveillant en mer, sous-surveillant en lac, ...

Sans doute qu'ils seront capables de morceler la formation en mettant en place des créneaux de travail pour les femmes, en EPI Gants MAPA.

Cf vidéo des États Généraux Du Sport :



Ce positionnement vise clairement à faire de l'argent au travers de la formation. L'enquête de représentativité du ministère démontre que les collègues MNS ne s'y trompent pas.

Collègues BNSSA qu'il faudra former régulièrement compte tenu du turn-over.

Collègues MNS, titre et profession adaptée à toutes les missions de la filière AAN : SNPMNS + FFMNS = 65% Compte tenu de la dichotomie que représentait la définition de l'acronyme FNMNS (Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteur), ils en sont arrivés à changer la définition de la fédération en lui donnant ce titre générique : Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport.

Après l'abrogation de l'article D322-15 du Code du sport, acceptée uniquement par la FNMNS au ministère des Sports, nous sommes malheureusement les spectateurs d'une déréglementation de notre filière AAN.

Cette abrogation du Code du sport engage à une connaissance de plus en plus pointue de la filière AAN pour y comprendre quelque chose.

Pire, la filière étant incompréhensible pour le commun des mortels, l'encadrement, la surveillance des activités aquatiques sont bien souvent réalisés dans des conditions illégales et donc dangereuses. Combien de campings l'été sont en irrégularité avec le Code du travail, de la consommation et du sport ? Combien d'ERP piscines ouvrent en encadrement de cours illégaux ? Le CQP Waterform peut-il donner des cours ? Le MSN peut-il remplacer un ETAPS ? Qui maîtrise et contrôle sur le terrain ?

La réforme du BNSSA, morcelé en tronc commun puis des spécifiques ERP, mer et eau intérieure, est une ineptie et va provoquer encore une fois une augmentation des coûts de formation, une perte de compréhension de la qualification et une inertie formative dégradant l'embauche saisonnière.

Tout cela pour spécifier une formation littorale, qui à l'origine du BNSSA, était le fondement de sa création dans les années 1970. Un comble !



# Votre syndicat, le SNPMNS défend plusieurs centaines de collègues par an concernant le droit du travail avec ses délégués nationaux présents sur tout le territoire.

**VOS SOUTIENS FINANCIERS NOUS AIDENT À MULTIPLIER LES ACTIONS COERCITIVES.**

**PARTICIPEZ ACTIVEMENT, REMPLISSEZ ET RETOURNEZ-NOUS LE BON DE SOUTIEN CI-DESSOUS AVEC SON RÈGLEMENT.**



**SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS**

**S.N.P.M.N.S.  
80 Bd du Général-Leclerc  
B.P. 3  
92113 CLICHY-LA-GARENNE Cedex**

Il me paraît important que nous dénoncions cette dérive. Elle ne permettra pas de rendre plus attractive la filière AAN pour améliorer l'embauche. Bien au contraire. Elle ne permettra pas de lutter contre les noyades, bien au contraire. Elle ne répondra pas aux engagements de la ministre des Sports en 2023 à l'INSEP :

L'exposé du ministère des Sports reprend le fait que les MNS sont en 1<sup>re</sup> ligne face à l'augmentation progressive des noyades depuis 2015.

Ils sont les acteurs de l'apprentissage et du sauvetage des concitoyens. Mais les conditions d'exercice font que nous manquons d'attractivité et donc de MNS en France.

Objectifs : amélioration rapide et concrète des conditions de travail avec une reconnaissance de l'acte pédagogique. Tps w, concours ETAPS adapté, valorisation tutorat, salaire, conditions de la surveillance, transversalité BNSSA MNS ...

- Règlementation** : réforme de la surveillance sans nuire aux apprentissages de la natation...
- Formation** : carrières dynamiques et donc effort du CNFPT pour les collectivités locales, blocs de compétences BNSSA et MNS en lien avec France compétences...
- Conditions de travail** : s'appuyer sur les branches professionnelles pour favoriser l'attractivité de la profession de MNS du privé. Et rapprochement du ministère des Sports avec les services de M. GUERINI (ministre de la Transformation et de la Fonction publiques) pour améliorer les traitements du public.
- Valorisation du métier de MNS** : grande campagne de promotion et de communication avant cet été 2023. Amélioration de l'image de la profession de MNS et encourager les vocations. « *Lorsque l'on sauve des vies, cela vaut le coup de le dire !* »

Bien au contraire.

À quel moment les dirigeants politiques prendront-ils les mesures qui permettront d'apprendre à nager sérieusement le plus tôt possible en France, pour le plus grand nombre et afin de lutter réellement contre les noyades ?

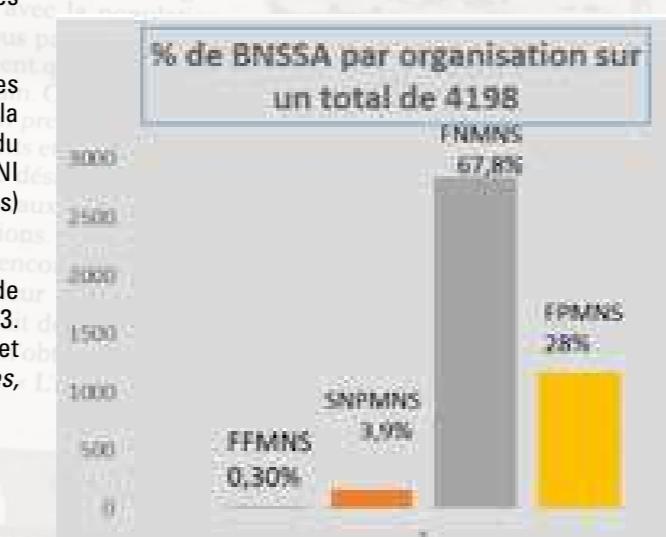
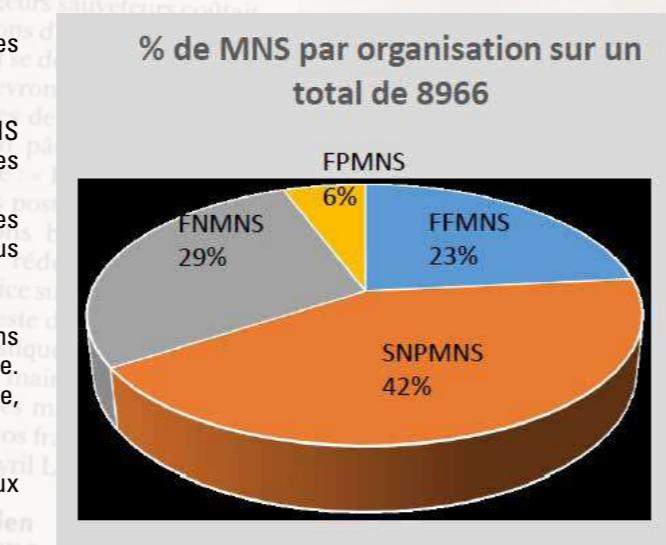
Kenn Navo, MNS

Pourquoi manque-t-il de maîtres-nageurs ?

Il manque actuellement 5 000 maîtres-nageurs en France. Nous sommes aujourd'hui 12 000 actifs : la pénurie concerne donc quasiment 30 % de l'effectif en poste ! Ce phénomène n'est pas nouveau, et a été pris à la légère par les différents présidents de la République qui se sont succédé. Tout a commencé par une réforme du diplôme en 1996, qui a fait chuter les maîtres-nageurs formés de 2 000 par an à

400. Depuis, la pénurie se creuse. La formation, payante, aux alentours de 6 000 euros, rebute de nombreux candidats potentiels, et les conditions d'exercice du métier ne le rendent pas attractif.

Avec quelles conséquences ? Chaque année, au printemps, nous voyons fleurir les offres d'emploi illégales. Les employeurs cherchent des veillants de baignades, faute de maîtres-nageurs, mais ils n'ont pas le droit... La conséquence,



Adhérer en ligne  
sur [SNPMNS.org](http://SNPMNS.org)  
c'est plus simple  
et plus rapide

# Bon de soutien

Force est de constater que les services de l'État n'ont plus les moyens financiers et humains pour agir efficacement en informant, contrôlant et sanctionnant.

Les exemples sont multiples :

- Non application de la Convention Collective Nationale du Sport,
- Non-respect du droit du travail,
- Travail dissimulé,
- Détournement des heures supplémentaires,
- Intoxication aux dérivés chlorés,
- Arrogance face aux avis de la médecine du travail et des instances paritaires,
- Pas d'anticipation des risques professionnels,
- Pas d'équipement de Protection Individuelle adapté,
- Presque plus de contrôles face aux exercices illégaux de la profession de MNS, ...

Afin de palier à ces manquements, le Syndicat National Professionnel des Maîtres-Nageurs Sauveteurs engage de plus en plus d'actions juridiques pour interagir :

- Dans la défense de l'intérêt public lié aux fonctions des M.N.S. en France, apprendre à nager.
- Dans la vérification de l'application des lois républicaines pour que les citoyens accèdent aux apprentissages, animations, événementiels ou baignades libres en toute sécurité.
- Dans le respect des conditions décentes de travail des professionnels afin que les actions éducatives restent de qualité.

Nous avons fait 3 recours-Conseil d'État en quelques mois pour défendre le métier, ainsi que des actions concrètes pour défendre le métier :

1. Contre le Moniteur Sportif de natation mis en place par la FFN pour entraîner, apprendre à nager et initier sans titre de MNS.
2. Contre le Décret de l'Éducation nationale de mai dernier qui introduit l'intervention des BNSSA dans le cadre de l'enseignement scolaire.
3. Contre l'abrogation de l'article D 322-15 du code du sport qui imposait le titre de MNS pour enseigner les AAN.

Au mois de septembre 2018, la parution par le Conseil National d'Évaluation des Normes d'un rapport proposant la surveillance des établissements de baignades d'accès payants par des BNSSA sans dérogation avec abrogation des articles du Code du Sport qui précisaien que la surveillance devait être assurée par des MNS. Par ailleurs ce même rapport propose de confier des missions « d'animations » aux BNSSA (gym aquatique etc...) Nous avons lancé une pétition nationale.

Notre syndicat défend plusieurs centaines de collègues par an concernant le droit du travail avec ses délégués nationaux présents sur tout le territoire.

## Les adhésions des professionnels au syndicat représentent la ressource unique qui nous permet de répondre efficacement à ces enjeux tout en gardant une déontologie.

Cependant, votre BON DE SOUTIEN-SNPMNS nous aidera à souscrire à la multiplication des actions coercitives engagées. Merci à vous !

Mobilisez votre réseau

Vous pouvez participer activement en adressant votre BON DE SOUTIEN au

**S.N.P.M.N.S.**  
80 boulevard du Général Leclerc  
B.P. 3 Maison des Associations  
92113 Clichy-la-Garenne Cedex

Info sur : <http://www.snpmns.com>  
@: [snpmns.org@gmail.com](mailto:snpmns.org@gmail.com)

## BON DE SOUTIEN

Prénom : .....

Nom : .....

Somme versée (en lettre) .....

**SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS**

Merci de retourner votre soutien, sous forme de chèque, à l'adresse indiquée-dos.  
Nous vous remercions de votre générosité.



**SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS**

## BULLETIN D'ADHESION de : (écrire de manière lisible : majuscules et minuscules d'imprimerie)

**M.  Mme  Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_**

**Adresse : \_\_\_\_\_**

**Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_**

**Tél. : \_\_\_\_\_ E-mail (lisible, indispensable pour communiquer) : \_\_\_\_\_**

**Important : Si vous changez d'adresse en cours d'année, envoyez-nous vos nouvelles coordonnées rapidement**

## COTISATION : 85 € assurance professionnelle incluse (voir-dos)

**Dégrèvement fiscal possible de 66% soit un coût mensuel réel de 2,41 €**

Nouvelle adhésion

Renouvellement - N° d'ADHERENT : \_\_\_\_\_

Carte syndicale pleine  J'ai besoin d'une nouvelle carte pour y apposer les timbres annuels d'adhésion

**ATTENTION : en raison du contrat d'assurance, à la primo adhésion, joindre une photocopie de la pièce d'identité et du diplôme**

### Diplôme, Brevet, ou Licence vous permettant l'exercice de la profession :

Brevet ou formation universitaire donnant titre de MNS N° diplôme : \_\_\_\_\_ Dernier CAEPMNS : \_\_\_\_\_  
BNSSA parainé et/ou en formation de MNS N° diplôme : \_\_\_\_\_ Centre de formation : \_\_\_\_\_  
Secouriste formateur d'un centre de formation agréé Diplôme : \_\_\_\_\_ Centre de formation : \_\_\_\_\_

### Statut :

Fonction Publique  Titulaire  
 Non-titulaire

### Lieu de travail, structure :

Privé Société \_\_\_\_\_ Tél. lieu de travail : \_\_\_\_\_  
N° ou type de CCN \_\_\_\_\_

**Adresse lieu de travail :** (Indiquer si plusieurs) \_\_\_\_\_

Club Nom du club \_\_\_\_\_ Code NAF ou APE \_\_\_\_\_

Auto\*/micro entrepreneur N° Siret et SIREN \_\_\_\_\_ \* Obligation assurancielle : Pour vous assurer, transmettez-nous une copie de la déclaration du certificat d'inscription-répertoire des entreprises et établissements (doc INSEE) et des revenus de l'année antérieure.

### Saisonnier

**Diplômes supplémentaires :**  PSE 2  Formateur de secourisme :  PSC  PSE  Formateur de formateur secourisme  
 Diplôme universitaire : .....  Autres : .....

**Je souhaite devenir formateur de secourisme**  Oui  Non

**Je souhaite un Tee-shirt :**  Oui  Non

**Taille du Tee-shirt :**  S  M  L  XL  XXL

**PARTICIPATION SYNDICALE :**  Oui, je souhaite m'investir pour défendre ma profession  Oui, je souhaite participer à une formation syndicale

**Revue SNPMNS :** Je souhaite la recevoir en  Version papier ou  Dans ma boîte mail (en dématérialisé)

### Comment avez-vous connu le SNPMNS ?

Recherche internet  Réseaux sociaux  Recommandé par un collègue  Revue SNPMNS  Publicité  
 J'accepte de recevoir les informations du SNPMNS (attestation d'assurance, revue, SMS, email, téléphone, adresse postale, ...)

Plus d'information sur le traitement des données : <https://www.snpmns.org/protection-des-donnees/>  
L'adhésion se fait à date d'anniversaire dans un engagement mutualiste et solidaire

**Date et signature :** \_\_\_\_\_

S.N.P.M.N.S. - 80 Bd du Général-Leclerc - B.P. 3 Maison des Associations

92113 CLICHY-LA-GARENNE Cedex

Contact : [adhesion@snpmns.org](mailto:adhesion@snpmns.org) - [www.snpmns.org](http://www.snpmns.org)

Compte bancaire : IBAN : FR76 1820 6001 6316 3910 0900 159 – BIC : AGRIFRPP882



NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE

# Bulletin d'Adhésion

## II la sécurité

Tout prestataire de service doit satisfaire aux obligations générales de sécurité, conformément aux dispositions de l'article L.421-3 du code de la consommation.

**Art. L 421-3** - les produits et les services doivent, dans les conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter à la santé des personnes.

C'est ainsi qu'en l'absence de réglementation spécifique, il leur appartient de vérifier ou de faire contrôler périodiquement l'état de leurs installations et de faire procéder aux réparations qui pourraient s'imposer.

### Contrat de responsabilité civile n° 639789290000

Les garanties du présent contrat s'exercent pour l'ensemble de membres de l'association, dans les termes des conditions particulières et générales 220002d et ce à concurrence des montants indiqués-tableau ci-après. Il satisfait à l'obligation d'assurance prévue par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 92-652 du 13 juillet 1992 et le décret n° 93-392 du 18 mars 1993.

### Les garanties du présent contrat s'exercent lors :

- de la surveillance et discipline des bassins dont il a la garde,
- des leçons de natation, soit individuelles soit collectives,
- d'exécution de différents travaux d'entretien dont il peut avoir la charge en annexe de ses activités de Maître-Nageur Sauveteur (par exemple : nettoyage de bassin, dosage du chlore, extraction des saletés pouvant se trouver dans le bassin)
- d'obligation de secours à personne en danger (sauvetage de personnes, application des premiers soins tels que respiration artificielle, massage, etc...)
- d'entraînement des nageurs faisant partie du club dont il est lui-même Maître-Nageur Sauveteur ou éducateur sportif de natation,
- de la location d'engins flottants en rapport avec la pratique de la natation ou de la baignade.
- formation alternée des futurs Maîtres-nageurs
- pratique des activités physiques hors de l'eau (renfort musculaire, préparation physique générale)

### Garanties et franchises

Montant des garanties et franchises (« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES (PAR SINISTRE)
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autre que ceux visés-paragraphe (autres garanties » ci-après)	9.000.000,00 € par année d'assurance	
Dont : - Dommages corporels	9.000.000,00 € par année d'assurance	Néant
- Dommages matériels et immatériels	1.200.000,00 € par année d'assurance	380 €
AUTRES GARANTIES		
Fautes Inexcusable (dommages corporels) (Article 2.1 des conditions générales)	1.000.000,00 € par année d'assurance	380 €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000,00 € par année d'assurance	10 % mini : 500 € maxi : 4.000 €
Reconstitution de documents/médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000,00 € par sinistre	1200 €
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	20.000,00 € par litige	Seuil d'intervention 380 €

SNPMNS  
BULLETIN D'ADHÉSION

► Aux organismes de formation qui forment les futurs MNS en PSE2 minimum, afin de répondre aux obligations opérationnelles de prise en charge de victimes en piscines, baignades et plages.

► Aux employeurs qui recyclent en secourisme les PSE2 en FCPSE2 afin de permettre aux MNS de garder leurs qualifications, entraînant une meilleure gestion des plannings des piscines à usage collectif.

► Aux centaines de MNS qui ont participé à l'enquête santé/hygiène dont les premiers résultats sont sur la revue. Vous pouvez toujours participer à cette enquête, sur notre site WWW.SNPMNS.ORG

► Aux MNS qui ont réussi à faire comprendre à leurs hiérarchies et politiques, que le plaisir de la baignade passe par un accueil performant sur la qualité des personnes et des conditions de cette accueil. Un établissement sain pour tous : baigneurs et travailleurs, qui eux sont les premiers usagés de l'équipement aquatique.

► AUX milliers MNS qui continuent pour la 17<sup>e</sup> année à mettre en place les JPN dans leurs structures.



► Au ministère des Sports qui engage une réforme formative du titre de MNS en blocs de compétences, favorisant la perte de repères des employeurs et salariés de l'AAN tout en ne répondant pas aux vrais soucis de valorisation de la profession.

► On est informé (Enquêtes et statistiques à l'appui), mais pas encore alerté. En France si on a 11 ou 12 ans (CM2, 6ème), on a plus de chances d'être obèse, en échec scolaire, et ne pas savoir nager pour se sauver, si on vit dans un « quartier prioritaire » !

► Aux élus nationaux politiques qui n'ont toujours pas reçu le SNPMNS face aux préavis nationaux lancés et renouvelés depuis décembre 2021.

► Aux ARS qui font apparaître une tolérance « jaune » dans les taux de chlore combiné acceptables en piscine.

► À la conclusion finale des états généraux de la surveillance et de l'encadrement de la filière aquatique, qui n'ont rien apportés (on l'avait prédit) au Métier de MNS, aux AAN, à l'apprentissage des nages, aux équipements aquatiques, aux obligations de sécurité, de santé et d'hygiènes que les responsables de piscines devraient mettre en place... Malgré les promesses de Mme Amélie OUDÉA-CASTERA Ministre des sports et des JOPO. Cette A.O.C. ne restera pas dans les labels de qualité pour les MNS !



**17<sup>e</sup>**  
ANNÉE

JOURNÉES NATIONALES  
de PRÉVENTION  
de la NOYADE



Ne quittez jamais  
des yeux vos enfants !



FFMNS  
CFFMNS  
SNPMNS

EN PARTENARIAT  
AVEC



[snpmns.org](http://snpmns.org)



[ffmns.fr](http://ffmns.fr)

Retrouvez les infos sur le site [www.snpmns.org](http://www.snpmns.org) rubrique JNPN

Contacts : Axel Lamotte au 06 11 92 43 59 • Sandie Nahoum 06 77 60 73 67 • Par e.Mail à [presidente@ffmns.fr](mailto:presidente@ffmns.fr)